

Stratégie de déclinaison de l'agenda rural dans le Val-d'Oise



Mars 2022

Sommaire

Introduction

I. Les enjeux ruraux du territoire

II. Plan d'actions en faveur de la ruralité (Déclinaison thématique de l'Agenda Rural sur le territoire : les 17 priorités)

III. Annexes

IV. Contacts

Introduction

Pourquoi un agenda rural ?

L'Agenda rural français s'inscrit dans la continuité d'une initiative européenne, concrétisée en 2016 par la déclaration Cork 2.0 pour « Mieux vivre dans les zones rurales ». L'ambition est de définir des orientations politiques pour une meilleure prise en compte des questions rurales dans les politiques publiques européennes et les fonds européens.

Dans ce contexte, l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), l'Association Nationale Nouvelles Ruralités (ANNR) et l'association internationale Rural Environnement Développement (RED) ont proposé au Gouvernement de mettre en œuvre un Agenda rural français. Une telle démarche vise à proposer des mesures pour mieux prendre en compte les territoires ruraux dans les politiques publiques et s'appuyer sur les ressources et potentialités de ces territoires comme levier de développement.

En effet, les citoyens qui résident dans les territoires ruraux se sentent trop souvent relégués, à l'écart des dynamiques qui portent la transformation de la France. Certaines inquiétudes vécues par les habitants des territoires ruraux ne peuvent être laissées sans réponse, au risque de voir émerger des inégalités territoriales porteuses de véritables fractures : éloignement des services publics, manque de perspectives professionnelles, perte de pouvoir d'achat, sentiment d'une inégalité des chances, etc.

Une ambition nourrie par un diagnostic et des propositions concrètes

Une « Mission ruralité » a ainsi été installée par le Gouvernement entre avril et juin 2019 afin de formuler des propositions concrètes ayant vocation à nourrir l'élaboration de l'Agenda rural et d'identifier celles d'entre elles qui apparaissent comme prioritaires pour le soutien au développement des territoires ruraux au regard du rôle qu'ils sont appelés à jouer pour assurer le développement équilibré et harmonieux des territoires.

En partant des besoins prioritaires des populations qui vivent dans les territoires ruraux, la mission a porté son attention sur les préoccupations des habitants, comme la mobilité, la santé, l'emploi ou le numérique. Elle a également exploré des thématiques plus rarement appréhendées par les politiques publiques, comme le renouvellement des générations, le vieillissement et l'isolement, la culture, ou encore l'économie sociale et solidaire. La mission a, de plus, appréhendé les enjeux de la transition écologique et a cherché à renforcer l'apport des territoires ruraux à cette transition.

Le rapport de la Mission, intitulé Ruralités : une ambition à partager, s'articule autour de quatre priorités, qui structurent l'Agenda rural :

- Faire des territoires ruraux les fers de lance de la transition écologique ;
- Renforcer l'attractivité des territoires ruraux ;
- Améliorer la vie quotidienne des habitants ;
- Appuyer les élus ruraux dans leur action.

Principes et méthode d'élaboration d'une stratégie départementale en faveur de la ruralité

L'élaboration de la stratégie départementale en faveur de la ruralité s'appuie sur un diagnostic partagé des enjeux spécifiquement ruraux du territoire et sur l'identification des actions prioritaires qu'il convient de mettre en œuvre pour y répondre. L'approche qui doit guider les travaux d'élaboration de la stratégie repose sur deux grands principes.

D'abord, la volonté de replacer les habitants des territoires ruraux au cœur de la cohésion des territoires et dépasser la vision d'une ruralité « reléguée » qui nie les dynamiques dont les habitants, les associations, les collectivités et les entreprises de ces territoires sont porteurs. Les territoires ruraux bénéficient en effet de potentialités de développement considérables, encore accentuées par les transitions numérique et écologique qui transforment les modes d'emploi, le travail, la production et la consommation.

Ensuite, la nécessité de tenir compte d'une approche « positive » et plurielle de la ruralité qui permette de répondre à l'ensemble des défis auxquels sont confrontés les territoires. Cette approche peut notamment s'appuyer sur la nouvelle définition des communes rurales établie par l'INSEE qui combine les critères de densité et ceux de nature fonctionnelle et qui permet de traiter du continuum entre les espaces les plus urbanisés et les espaces les plus isolés et peu peuplés.

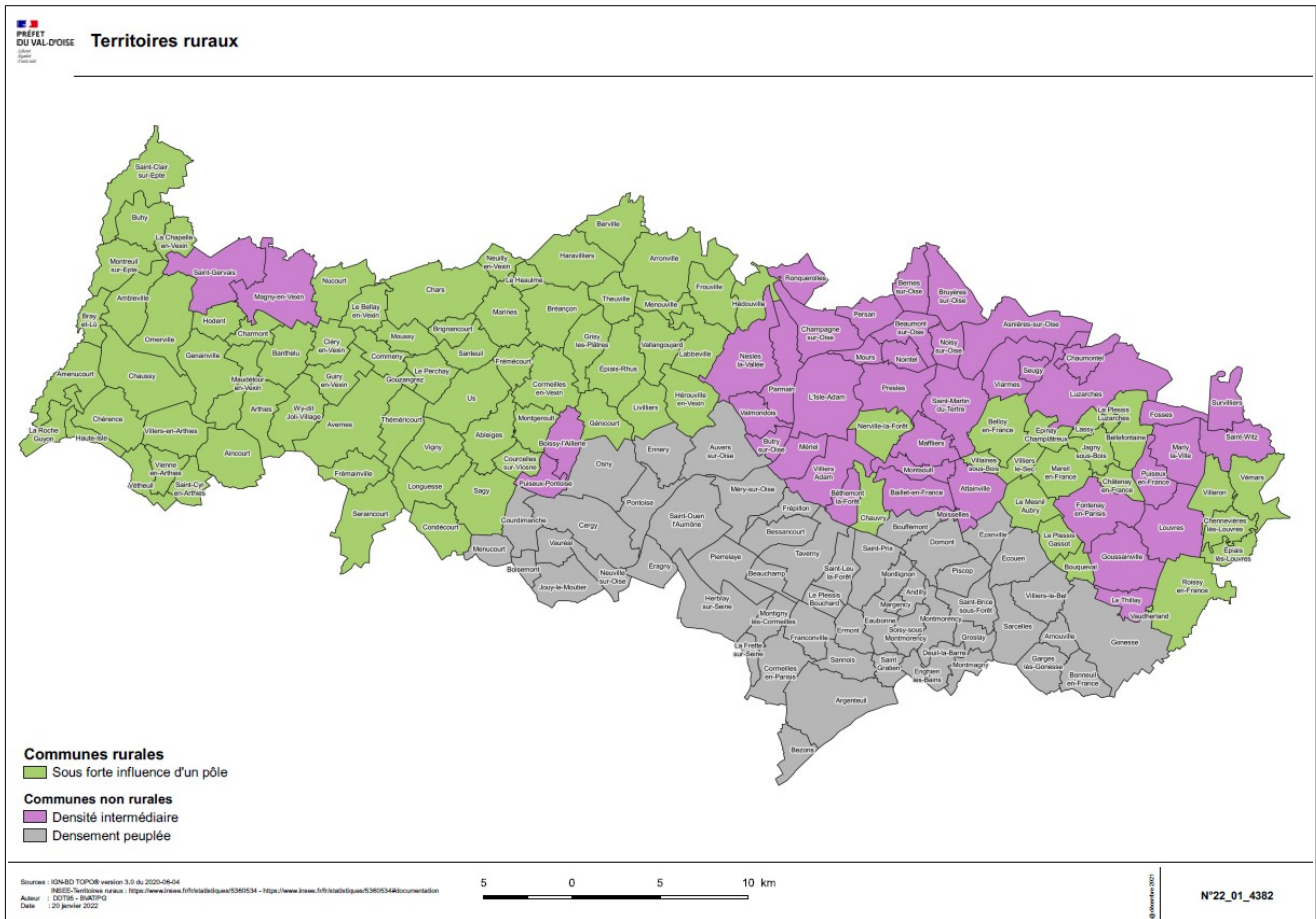
Le secrétaire général de la préfecture assure le pilotage de l'élaboration de la stratégie départementale en faveur de la ruralité.

Issue d'un diagnostic concerté et partagé, cette stratégie s'est concrétisée par l'élaboration d'un plan d'actions décliné au plus proche des acteurs concernés par les enjeux de la ruralité sur le territoire départemental.

Cette stratégie est abordée dans les différentes instances déjà existantes et notamment le bassin économie-emploi-formation (BEEF), les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ou encore le comité départemental d'accès aux services publics (CDASP).

I. Les enjeux ruraux du territoire

Selon le zonage rural proposé en comité interministériel aux ruralités du 14 novembre 2020 sur un critère de densité de population, la ruralité représente au niveau de l'Île-de-France 661 communes, rassemblant, en 2017, plus de 552 000 d'habitants, soit seulement 5 % de la population totale (contre 33 % en France métropolitaine). Ainsi, l'Île-de-France est la moins rurale des régions de France.



Le département du Val-d'Oise présente quant à lui 88 communes rurales sur 184 communes (soit 48 % des communes). Ces communes rurales ne rassemblent en revanche que 4,3 % de la population du département (52 114 habitants recensés en 2017 sur les 1 228 620 du Val-d'Oise).

Ces chiffres illustrent la morphologie de ce territoire, un département francilien de grande couronne à l'interface des territoires urbains et ruraux.

La composante « rurale » du département est donc relativement importante et concentrée principalement autour des territoires inscrits dans les deux Parcs naturels régionaux du territoire (PNR Vexin français et PNR Oise Pays de France).

Les zones rurales (en vert sur la carte) recouvrent ainsi : d'une part, des communes du nord-est du département, principalement appartenant à la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF) et à la Communauté de communes Carnelle Pays de France (CCCPF), d'autre part, celles situées à l'ouest, dans le PNRVF appartenant à 3 EPCI distincts : Communauté de communes Sausseron Impressionnistes (CCSI), Communauté de communes Vexin Centre (CCVC), Communauté de communes Vexin Val de Seine (CCVVS).

Habitat / logement

L'habitat dans les communes rurales se caractérise principalement par des logements individuels habités par les propriétaires. Un des objectifs prioritaires des politiques d'aménagement sur ces territoires est de proposer un parc de logements diversifié pour permettre à chacun de réaliser son parcours résidentiel, et ce, pour répondre à la

décohabitation des jeunes, des personnes aux revenus modestes et à la demande de logements adaptés au vieillissement.

L'incitation à réaliser d'abord la reconversion, la réhabilitation de l'existant et la restructuration du patrimoine ancien (ferme, maison de bourg...) devrait permettre le renforcement de la diversification des logements sur le territoire.

La poursuite du soutien à la mise en place d'opération de rénovation énergétique tout en veillant à maintenir la typicité architecturale des bâtiments ruraux est aussi un enjeu pour ces territoires.

Emplois et services

Les habitants des communes rurales, sur une très forte proportion, ont leurs lieux d'emploi en dehors du territoire. En effet, l'appartenance à la région Île-de-France induit une certaine dépendance des territoires à l'activité économique extérieure. Les territoires ruraux ne doivent pas devenir une simple « zone dortoir » des pôles d'activités existants situés sur les agglomérations voisines. Le rayonnement de ces territoires à travers la valorisation des filières et des activités économiques traditionnelles et plus particulièrement par un soutien à la transmission et à la création d'activités économiques dans les domaines agricole et touristique est donc à favoriser. De plus, de nouveaux champs d'activité tels que les services liés au vieillissement, les éco-activités, l'innovation, le numérique, l'économie circulaire et l'écologie industrielle sont susceptibles de se développer sur les territoires ruraux du département.

Le soutien à l'aménagement durable des territoires ruraux passe aussi par un accompagnement des projets de services à la population. Il s'agit de favoriser la localisation des services dans les centres-bourgs afin de les conforter dans leur rôle de pôle d'animation.

Mobilités

Les orientations en matière de mobilités en milieu rural doivent permettre de poursuivre les réflexions sur le développement de solutions alternatives à la voiture. Il s'agit de favoriser la recherche de solutions pour renforcer l'usage du transport en commun, pour les habitants, les employés mais aussi les touristes. Il s'agit notamment de soutenir le développement des modes de déplacement et d'accès aux territoires ruraux par les mobilités douces et alternatives.

Un enjeu fort sera de mettre en adéquation la demande de déplacements avec l'offre de transports sur le territoire, notamment en favorisant l'urbanisation où la desserte par les transports collectifs est la plus présente.

De plus, résoudre les problématiques de mobilité territoriale dans le péri-urbain ou le rural, c'est aussi passer à un système où les distances, en kilomètres comme en minutes, d'accès aux services par les mobilités durables sont raccourcies.

Environnement / biodiversité

L'Ouest et le Nord du département sont essentiellement constitués de zones rurales protégées par deux parcs naturels régionaux, mises en valeur par l'agriculture et marquées par un habitat résidentiel. Près de 70 % du territoire du Val-d'Oise est couvert par la loi de 1930 sur la protection des paysages (sites inscrits et classés). Deux parcs naturels régionaux, le Vexin français à l'ouest et l'Oise-Pays de France au nord-est, visent à maîtriser le développement urbain et à protéger un patrimoine rural remarquable.

Le département du Val-d'Oise compte de nombreux sites de biodiversité dont les principaux sont localisés coté ouest du département. Le Val-d'Oise possède 5 sites Natura 2000 couvrant 4 % de la surface du département, une réserve naturelle régionale (la réserve du site géologique de Vigny-Longuesse) et une réserve naturelle nationale (la réserve des coteaux de la Seine).

La dégradation des ressources en eau par les pollutions diffuses, essentiellement par les nitrates et les pesticides, affecte l'approvisionnement en eau potable dans le Val-d'Oise et encore plus fortement sur les territoires ruraux. La restauration de la qualité des eaux brutes des captages est une priorité pour assurer une eau potable de qualité et limiter au maximum le recours au traitement avant distribution de l'eau. Les actions correctrices mises en œuvre depuis de nombreuses années sont à poursuivre. La reconquête de la qualité des eaux

souterraines et la sécurisation de l'alimentation en eau potable nécessitent, sur de nombreux secteurs ruraux, la mise en place d'actions curatives et un travail important de mise aux normes des rejets (petites stations d'épuration, assainissement non collectif).

Sur ces territoires ruraux, la politique environnementale de préservation et de restauration de la trame verte et bleue, notamment à travers la mise en œuvre des deux chartes de PNR doit être poursuivie. Les politiques d'aménagement doivent également intégrer la gestion des risques, la préservation de la qualité paysagère et les objectifs en matière de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Agriculture

Près de la moitié de la surface du département est couverte par des exploitations agricoles, majoritairement spécialisées dans les grandes cultures (céréales, oléoprotéagineux, betteraves).

L'activité économique agricole est ainsi importante sur le territoire. Il est donc nécessaire d'assurer les conditions de son maintien notamment en évitant son mitage mais également sur ces territoires ruraux de concilier plus fortement l'activité agricole et la préservation de l'environnement et des paysages. Les pratiques culturales doivent ainsi intégrer les objectifs relatifs à la qualité de l'eau mais également à certains risques comme les coulées de boue.

Enfin, ces terres fertiles doivent servir à l'approvisionnement de l'Île-de-France et à sa sécurité alimentaire. Le développement de différents types d'agriculture sur les territoires ruraux de l'Île-de-France est un enjeu régional pour consolider et valoriser des formes d'agriculture durable. Il s'agit de soutenir et de décliner à l'échelle du Val-d'Oise la transition agroécologique et notamment les filières agricoles d'alimentation en circuit-court, de l'éco-construction et de la production d'énergie renouvelable

II. Plan d'actions en faveur de la ruralité

La stratégie départementale en faveur de la ruralité, document non prescriptif ni opposable, a pour ambition de définir, impulser et orchestrer la mise en œuvre du plan d'actions établi sur la base des enjeux identifiés par les acteurs des territoires ruraux et structuré autour de quatre grands axes.

Ce plan d'actions a vocation à être déployé dans la durée et amendé, enrichi, revisité, selon l'évolution des problématiques auxquelles font face les territoires ruraux mais aussi de leurs ressources et potentialités de développement.

Des fiches actions, élaborées avec l'appui des services de l'État concernés, permettent de détailler les mesures à mettre en œuvre et d'identifier le maître d'ouvrage de l'action ainsi que le chef de file chargé du suivi de la mise en œuvre.

À titre purement indicatif, des pistes de financement peuvent être mentionnées.

Au regard de ce diagnostic et de l'ensemble des mesures de l'agenda rural, la feuille de route se concentrera sur 20 priorités réparties selon les 4 axes suivants :

Axe 1 : Faire des territoires ruraux les fers de lance de la transition écologique

Axe 2 : Renforcer l'attractivité des territoires ruraux

Axe 3 : Améliorer la vie quotidienne des habitants des territoires ruraux

Axe 4 : Appuyer les élus locaux dans leur action

Axe 1.

**Faire des territoires ruraux
les fers de lance de la
transition écologique**

Développer les projets alimentaires territoriaux et les programmes agricoles expérimentaux

Contexte

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux (PAT) s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.

Deux PAT sont en cours dans le Val-d'Oise :

- le PAT Cergy-Pontoise Vexin français
- le PAT Roissy-Pays-de-France

La DDT accompagne les projets sur les enjeux fonciers, l'aide à installation des agriculteurs, la structuration des filières et la valorisation du patrimoine, des produits et savoirs-faire locaux. Sa connaissance du territoire et des acteurs lui permet d'agir en tant qu'acteur facilitateur dans la construction des PAT.

Problématique

Contribuer à l'installation des agriculteurs, la préservation des espaces, la consolidation des filières et le rapprochement de l'offre et de la demande ;

Valoriser un nouveau mode de production agroécologique, l'accompagnement vers l'obtention d'un label, production locale et la réduction du gaspillage alimentaire ;

Accompagner l'éducation alimentaire, accessibilité sociale et la préservation du patrimoine.

Position locale

Le PAT Cergy-Pontoise Vexin français a été initié par la communauté d'agglomération Cergy-Pontoise et le PNR Vexin français et fait partie des 24 nouveaux projets alimentaires territoriaux retenus dans le cadre de l'appel à projets 2019-2020 du Programme national pour l'alimentation.

Le territoire du projet s'étend sur 111 communes, 314 700 habitants et 41 700 ha SAU (surface agricole utile) avec comme principal enjeu une articulation rural/urbain entre les deux territoires.

Le PAT Roissy-Pays-de-France s'appuie sur les bases de la charte agricole et forestière du Grand Roissy et d'une démarche accompagnée par l'ADEME « De la fourche à la fourchette ».

Le territoire du projet s'étend sur 42 communes, 287 000 habitants et 17 700 ha SAU (Surface Agricole Utile)

À noter que les deux PAT ont bénéficié du Plan de relance au titre de la mesure 13 « Amplification des PAT » et de la mesure 12 « Alimentation locale et solidaire ».

Prospectives et éventuellement événement à venir

Le PAT Cergy-Pontoise Vexin français :

L'élaboration du diagnostic partagé s'est réalisée sur l'année 2020, suivi de la co-construction du plan d'actions concerté qui a été présenté lors du forum de restitution du 18/02/2022. **Le projet est à présent dans la phase de mise en œuvre avec 8 actions lancées dès 2022.**

Le PAT Roissy-Pays-de-France :

Démarrage de la phase de diagnostic partagé dont le 1^{er} Cotech s'est tenu le 03 février 2022.

Un COPIL de restitution est prévu en mai 2022 avant le lancement de la phase de co-construction du plan d'actions jusqu'en décembre 2022. La mise en œuvre du PAT est prévue pour janvier 2023.

Déployer les contrats de relance et de transition écologique (CRTE)

Contexte

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Le CRTE, signé pour six ans (2021-2026), illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.

Dans le Val-d'Oise la phase d'initialisation a été engagée avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dès mars 2021. La phase de contractualisation s'est finalisée en février 2022.

Problématique

Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique, l'attractivité et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.

Les actions proposées dans les projets de CRTE valdoisiens déclinent le projet de territoire. Elles sont très diverses tant sur les montants engagés que sur la nature des projets et leurs ambitions.

Dans le Val-d'Oise, l'accompagnement en ingénierie s'est déjà traduit par une aide financière au titre du FNADT accordée à 3 EPCI pour le recrutement de chefs de projet CRTE. Sont bénéficiaires les Communautés de communes Vallée de l'Oise et trois forêts, Vexin (mutualisation entre la CC Val de Seine et la CC Vexin Centre) et Haut Val-d'Oise.

L'ANCT accompagnera chaque EPCI signataire dans la mise en œuvre de œuvre du projet de territoire du CRTE. Elle continuera à faciliter l'accès aux moyens d'ingénierie technique et financière. Elle s'assurera de la mise en place des instances de gouvernance chargées de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du CRTE.

Position locale

Dans le Val-d'Oise, l'ensemble des EPCI s'est engagé dans la démarche avec la signature de conventions d'initialisation le 1^{er} juillet 2021.

Deux COPIL départementaux présidés par le préfet de département ont été organisés les 25 mars 2021 et 1^{er} juillet 2021 en présence des EPCI, du conseil départemental, des services de l'État, de l'ANCT Île-de-France et des partenaires associés.

Un club CRTE s'est tenu le 22 octobre 2021 suivi d'un forum des financeurs le 17 novembre 2021. Des réunions d'échange entre les EPCI, le sous-préfet à la relance, la DDT95 et les partenaires ont permis d'accompagner les EPCI dans la rédaction de leur CRTE.

Un appui plus conséquent a été mis en place sur le projet de territoire et les fiches actions des territoires ruraux.

Tous les CRTE ont été approuvés par les conseils communautaires concernés entre le 1^{er} et le 17 février 2022. La phase de signatures (par le président de l'EPCI, la présidente du Conseil départemental et le préfet) suit dans la foulée.

Prospectives et éventuellement événement à venir

La DDT envisage de rassembler les partenaires de l'ANCT et les intercommunalités en mai 2022 (avant la période de réserve des élections législatives), pour une réunion en deux phases : comité local de cohésion territoriale et copil départemental des CRTE.

La réunion du club CRTE et le forum des financeurs seront reconduits tous les ans et un accompagnement personnalisé sera proposé aux EPCI.

Des COTECH et COPIL de mise en œuvre des CRTE seront organisés par les EPCI et co-présidés par le président de l'EPCI et le préfet ou son représentant. Ils se tiendront à minima une fois par an et veilleront à procéder aux nécessaires évolutions du contrat.

Axe 2.

**Renforcer l'attractivité des
territoires ruraux**

Déployer le programme « Petites villes de demain » (PVD) et les conventions d'opération de revitalisation du territoire (ORT)

Contexte

Le programme national de l'ANCT « Petites Villes de demain » (PVD) vise à revitaliser les communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité au sein de leur territoire et qui présentent des signes de fragilités, hors grands pôles urbains. Il est déployé sur 6 ans, de juillet 2020 à mars 2026.

Sur la base de ces critères et sur proposition du préfet de département, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a labellisé le 28 décembre 2020 cinq villes dans le Val-d'Oise : **Magny-en-Vexin, Marines, Viarmes, Fosses et Louvres**. Ces communes correspondent aux pôles de centralité ruraux au nord-est et à l'ouest du Val-d'Oise. La centralité nord de Persan-Beaumont est quant à elle valorisée par le programme Action Cœur de Ville et une convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) signée le 17 février 2020.

Problématique

La première étape a été d'accompagner les communes pour formaliser une convention d'adhésion au programme, entre les collectivités territoriales concernées (Commune et EPCI), l'État, et les partenaires impliqués (Conseil départemental, partenaires financiers et techniques). **À la date du 5 novembre 2021, les 5 conventions d'adhésion ont été signées.**

Dans un délai maximum de 18 mois, une convention cadre qui vaudra ORT sera à formaliser

Afin de mener à bien l'élaboration de l'ORT et le suivi des actions afférentes, des postes de chef de projet PVD ont été mis en place dans 4 des communes ou intercommunalités concernées.

Position locale

1) Étapes précédentes :

- 8 avril 2021 : premier comité de pilotage « PVD » présidé par le préfet, avec les élus des collectivités lauréates et les partenaires financeurs ;
- 15 septembre à fin novembre 2021 : signature des conventions d'adhésion par les cinq communes et leur intercommunalité ;
- septembre à fin novembre : Dépôt par les villes ou EPCI des demandes de co-financement de chefs de projet PVD et mise en place des crédits ANAH, Banque des Territoires et FNADT ;
- 7 octobre 2021 : deuxième comité de pilotage PVD (« réseau PVD »).

Pour assurer l'ordonnancement général, le pilotage des études, etc., un comité de projet a été installé ou est en cours d'installation pour chacune des villes entre mai 2021 et mars 2022.

2) Premières actions du programme PVD :

Sur Magny-en-Vexin et Marines

- Lancement de l'étude pré-operationnelle sur la thématique habitat afin de décider ou non de la mise en place d'OPAH.
- Lancement d'une étude sur l'accessibilité des voiries, les circulations douces, la politique de stationnement ;

- Étude " environnement commercial " (avec la CCI95).
- Sur Marines, étude de réalisation d'un centre médical pluridisciplinaire et d'un tiers-lieu culturel (médiathèque / équipement pluridisciplinaire / espace coworking).

Sur Viarmes

- Réflexions en cours avec le bailleur social Val-d'Oise Habitat, pour la requalification du site de « La Garenne » pour y installer une nouvelle résidence autonomie.
- Schéma cyclable en cours et projet de création d'une liaison reliant le collège aux équipements sportifs.
- Au titre des programmes nationaux portés par l'ANCT, la ville souhaite développer une micro-folie et un tiers-lieu en centre-ville.

Louvres et Fosses

Le programme PVD sur ces deux communes présente deux particularités : L'élaboration de la convention d'ORT a déjà été engagée dès 2019 avec la communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF) et la convention a été signée le 17 janvier 2022. Les actions des conventions d'adhésion PVD de ces villes sont cohérentes avec les secteurs ORT identifiés sur ces communes. Par ailleurs, sur le volet habitat, une étude pré-opérationnelle sera lancée par la CARPF en septembre 2022 pour le compte de ces villes qui reprendront la maîtrise d'ouvrage des opérations programmées d'amélioration de l'habitat le cas échéant.

Sur Louvres

- Restitution fin février d'une étude effectuée par la Société d'économie mixte SEMAEST avec pour objectif de maintenir une offre commerciale diversifiée.
- Réflexion sur le centre commercial Corot avec le bailleur SEQENS .
- Études en cours de réalisation par l'ADEME sur la pollution au cyanure d'une friche au niveau de la gare, dans la ZAC de l'écoquartier (ancien centre commercial).
- Réflexion en cours sur une maison de santé pluridisciplinaire, des médecins généralistes regroupés au sein d'un cabinet médical ayant sollicité la ville .
- Au titre des programmes nationaux portés par l'ANCT, la ville est candidate au programme « France-services », dont les locaux pourraient être situés dans un programme immobilier de 120 logements à venir dans le secteur de la Gare (secteur GPA).

Sur Fosses

- Lancement début 2022 d'une étude pour la rénovation du stade Auguste Delaune.
- Lancement d'une étude pour la création d'un tiers-lieux associant une ressourcerie et un espace de rencontre.
- Valorisation du cœur de village pour accompagner l'implantation du centre d'interprétation sur la céramique.
- Prise en compte des conclusions de l'étude Vizea terminée en décembre 2021 sur le développement des circulations douces et voies cyclables.

Prospectives et éventuellement événement à venir

Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature des conventions d'adhésion, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT. Ce travail doit être conduit par les chefs de projet dédiés.

Le lancement des études pré-opérationnelles sur la thématique de l'habitat sera un facteur important d'avancement et de bon déroulement du programme. La DDT apportera appui et conseil aux collectivités dans le cadre du lancement de ces études.

Le premier comité technique de l'ORT de la CARPF s'est réuni le 21 février 2022, avec pour objectif de réunir le comité de pilotage en septembre 2022.

Assurer le respect des conventions de couverture numérique conclues avec les opérateurs en lien avec les élus

Contexte

Aujourd'hui le territoire valdoisien est couvert à 99,97 % par au moins 1 opérateur mobile. Cependant afin d'améliorer la couverture, notamment à l'intérieur des bâtiments, et permettre une offre commerciale complète à tous les habitants du département, le dispositif de couverture ciblée de l'accord New Deal mobile est décliné exclusivement dans les zones rurales du Val-d'Oise.

Pour rappel, dans le cadre de l'accord conclu le 18 janvier 2018 entre l'État et les opérateurs de téléphonie pour améliorer la couverture mobile du territoire national (New deal mobile), ces derniers se sont engagés à :

- 1 déployer massivement la 4G sur tous les sites existants d'ici 2020 ;
- 2 renforcer la couverture des axes de transport ;
- 3 améliorer la couverture à l'intérieur des bâtiments et répondre à des besoins précis de couverture.

L'une des dispositions de l'accord concerne la mise en œuvre d'un dispositif de couverture ciblée, dans lequel chacun des 4 opérateurs (Bouygues Telecom, Orange, SFR et Free) a l'obligation de couvrir 5 000 nouveaux sites de téléphonie mobile (dont certains pourront être mutualisés). Une liste de 600 à 800 sites par an et par opérateur est établie par le gouvernement et transmise aux opérateurs, qui ont entre 12 et 24 mois pour les couvrir et offrir un service commercial. Il est à noter que désormais, les opérateurs n'ont qu'un avis technique sur les sites prioritaires à créer et la décision finale (contraignante) relève de la puissance publique.

Le 8 juillet 2018, une première liste de 485 sites avait été publiée sur la base des anciens programmes de couverture des zones blanches. Parmi eux, la commune de Buhy avait été identifiée comme faisant partie des deux dernières zones blanches de l'Île-de-France (avec la commune d'Argentières en Seine-et-Marne). Depuis le 1^{er} janvier 2020, le site implanté sur la commune a été ouvert, respectant ainsi les délais imposés aux opérateurs dans le cadre du New deal mobile.

Outre cette première liste, la priorisation des sites se fait en concertation avec les collectivités territoriales à travers la mise en place d'une équipe-projet installée depuis le 28 août 2018 au plan régional.

En Île-de-France, l'équipe-projet a un caractère pluridépartemental et est coprésidée par le préfet SGAPP et un représentant du conseil régional d'Île-de-France. Elle est composée des représentants des préfets des départements de grande couronne, des présidents des conseils départementaux, du président de l'association des maires d'Île-de-France et du représentant de la mission France Mobile.

Dans le cadre de l'identification des sites prioritaires du Val-d'Oise, un travail partenarial s'est instauré entre la préfecture et le SMOVON afin d'identifier les communes devant faire l'objet d'une étude radio et celles qui sont par la suite jugées prioritaires.

Le volet du développement de la couverture mobile est celui qui appelle aujourd'hui le plus d'interactions entre les services de l'État et le syndicat mixte ouvert Val-d'Oise numérique (SMOVON).

Problématique

Les zones grises du Val-d'Oise se trouvent essentiellement en site inscrit (parc naturel régional du Vexin français et parc naturel Oise-pays de France), en site classé (Vallée de l'Ysieux, vallée de l'Epte) ou aux abords des monuments historiques.

Dans le cadre du New deal mobile, en site inscrit, l'avis de l'ABF n'est pas conforme mais simple. Toutefois, l'UDAP du Val-d'Oise s'oppose quasiment de manière systématique au projet de construction de nouveaux pylônes. Ainsi, celui implanté sur le plateau du Vexin, au-dessus du village de Buhy, lui « servira de référence en termes de mauvaise intégration dans le paysage ».

En outre, concernant les territoires répertoriés en site classé, les permis de construire sont instruits par l'ABF puis la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France au préalable de l'avis conforme de la commission départementale de la nature des paysages et des sites.

De même l'installation d'antennes au sein des bâtiments classés au titre des monuments historiques nécessite un avis conforme du conservateur régional des monuments historiques. Aussi, certains projets du dispositif de couverture ciblée dans les territoires ruraux valdoisiens sont fortement ralentis voire abandonnés en raison d'une antinomie entre les réglementations de protection du paysage et de la couverture mobile partout et pour tous.

Position locale

Concernant la programmation 2021 du dispositif de couverture ciblée, les arrêtés pris au niveau national ont permis d'identifier les communes suivantes : Amenucourt, Neuville-sur-Oise, Luzarches, Jagny-sous-Bois Boisemont, Saint-Martin-du-Tertres et Bellay-en-Vexin.

Le premier arrêté au titre de l'année 2022 permettra la couverture des communes de Wy-dit-Joli-Village et Villaines-sous-Bois.

Par ailleurs, conformément à la circulaire du Premier ministre du 5 juin 2021, s'est tenu le 11 octobre dernier, le premier comité de concertation départemental portant sur l'accès aux réseaux de communication électronique fixes et mobiles.

Ce comité avait pour objectif de partager avec les partenaires et organismes professionnels, les élus locaux, les difficultés rencontrées dans leur territoire, d'identifier les priorités d'action et d'envisager des solutions appropriées. Il a permis également aux opérateurs de rendre compte des problématiques locales en présentant un état des lieux, des faits marquants, des éventuelles difficultés et des actions déjà menées et celles à conduire.

Prospectives et éventuellement événement à venir (signature, inauguration...)

D'ici le mois de septembre 2022, 3 nouveaux sites seront mis en service : Longuesse (février), Frouville (juin) et Châtenay-en-France (septembre).

Des cérémonies d'inauguration devront être organisées par la Fédération française des télécoms dans les semaines suivant la mise en service de ces pylônes.

Le site de Buhy devra également être inauguré au cours de l'année 2022.

En effet, cette dernière n'a pu avoir lieu en raison de la pandémie et des restrictions sanitaires en vigueur depuis 2 ans.

Étendre le volontariat territorial en entreprise (VTE) aux territoires ruraux en tension

Contexte

Lancé en novembre 2018 et renforcé dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution », le Volontariat territorial en entreprise (VTE) vise à créer des ponts entre les jeunes issus de grandes écoles, étudiants ou jeunes diplômés, et les PME dans les territoires.

Le VTE est un programme opéré par Bpifrance qui donne la possibilité à des étudiants en alternance ou récemment diplômés d'études supérieures (à partir de bac+2, jusqu'à 2 ans en sortie d'études) d'accéder à des postes à responsabilités dans des PME et ETI françaises.

Une aide jusqu'à 12 000 euros, financée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et l'ADEME, peut être versée par Bpifrance pour le recrutement de jeunes en alternance ou jeunes diplômés embauchés pour une mission ou un projet de développement structurant pour la transition énergétique et écologique de l'entreprise.

Problématique

1) La transition écologique est aujourd'hui un vecteur de croissance pour créer de nouvelles activités, de l'emploi et de la richesse. Les chefs d'entreprise, impliqués au quotidien dans des multiples tâches de gestion de la trésorerie, de leur carnet de commande, et de leurs ressources humaines, ont besoin de soutien pour s'engager dans la transition écologique.

L'aide **VTE Vert** est destinée à contribuer au financement de frais internes (rémunération) et/ou de frais externes (frais de scolarité, achat de matériel ou logiciel, etc.) directement liés à la mission du VTE Vert. Porté conjointement avec l'ADEME, le VTE vert est financé jusqu'à 8 000 € (plafonnée à 50 % des dépenses liées à la mission). C'est une occasion pour les jeunes recrutés :

- d'acquérir des compétences fortes et une expérience professionnelle différenciante ;
- d'avoir une vision complète et transverse de l'entreprise ainsi que de ses défis futurs liés à la transition écologique ;
- d'être en proximité étroite avec un dirigeant d'entreprise ;
- de participer au rebond économique de la France.

2) Lancé par le Premier ministre à l'occasion du Conseil national de l'industrie, le 22 novembre 2018, le programme national « Territoires d'industrie » est une stratégie de reconquête industrielle par les territoires. En effet, l'industrie est un vecteur de développement et de cohésion des territoires.

Le programme vise à apporter, dans et par les territoires, des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie : développement des compétences dans le bassin d'emploi, mobilité des salariés, disponibilité du foncier pour s'implanter ou s'agrandir.

Pour le Val-d'Oise, trois TI sont présents dans des territoires essentiellement urbains : Cergy-Pontoise, Boucle Nord de Seine et Grand Roissy le Bourget.

Une **subvention de 4 000 €** est versée par l'État et la Banque des Territoires aux entreprises qui recrutent un **VTE en « Territoires d'Industrie »**. L'aide est cumulable avec le VTE Vert.

Position locale

Bien que l'information ait été diffusée de façon ciblée aux réseaux d'entreprises et organisations professionnelles en 2021, le déploiement du dispositif s'avère encore très

modeste sur le département, avec 1 poste créé en 2020 et 4 en 2021 (0,5 % du total de postes créés à l'échelle nationale).

Sur ces 5 postes, 2 ont été créés à proximité de territoires ruraux, à Saint-Gervais et Saint-Witz. L'accompagnement des PME et ETI dans le recrutement de jeunes talents est donc un objectif à cibler en vue de renforcer l'attractivité des territoires ruraux.

Prospectives et éventuellement événement à venir (signature, inauguration...)

La dynamique de déploiement devrait être plus forte en 2022, l'aide « TI » étant désormais disponible pour les entreprises industrielles (à hauteur de 4 000 €). De même, la connaissance de l'aide VTE « vert » se diffuse progressivement.

Ces efforts de communication seront donc poursuivis activement au travers d'une diffusion de kit de communication par voie électronique, d'un relais au sein du comité départemental plan de relance et de relais adaptés via les réseaux d'acteurs économiques.

Annexes :

- Flyer « VTE vert »
- Flyer « VTE TI »

Décliner et mieux faire connaître les parcours Emplois Compétences (PEC)

Contexte

Le plan « un jeune une solution », vise à répondre aux besoins de tous les jeunes arrivant sur le marché du travail (jeunes diplômés, jeunes peu qualifiés, décrocheurs scolaires...). Il comporte trois grandes priorités :

- faciliter l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle,
- orienter et former 100 000 jeunes vers les secteurs et les métiers d'avenir,
- accompagner les jeunes éloignés de l'emploi en construisant des parcours sur mesure.

La circulaire interministérielle du 18 septembre 2020 relative à la déclinaison de ce plan demandait au Préfet de région d'organiser la gouvernance du déploiement de l'ensemble des mesures au niveau régional et territorial et sur la base des propositions des préfets de département appuyées sur un diagnostic, de coordonner l'établissement des objectifs territoriaux partagés (OTP).

Sur le volet cohésion dans le Val d'Oise le Préfet a formulé des propositions le 2 octobre 2020 après consultation notamment des représentants du monde économique (consulaires, organisations professionnelles). De cette consultation ressortait une proposition majeure, s'appuyer sur les dynamiques en place.

Problématique

Très vite sur la question des Parcours Emploi Compétences, PECS jeunes ou non d'ailleurs, il est apparu nécessaire de mettre en œuvre une mobilisation particulière pour entraîner les collectivités territoriales dans un mouvement de recrutement.

À cette fin, avec une implication forte du corps préfectoral, un cycle d'actions s'est mis en place dès le mois de juin 2021 comprenant :

- Une vingtaine de rendez-vous en juin juillet avec les moyennes et les grandes villes du département et des EPCI sur la thématique PEC en présence de membres du corps préfectoral. Les contacts initiés se sont poursuivis par des réunions techniques ou par de nouvelles relances. Les managers de Pôle Emploi ont repris attache avec tous les maires des communes dont celles de plus de 1 000/1 500 habitants pour leur proposer des profils.
- Une réunion avec le Conseil Départemental le 17 juin.
- Des rendez-vous avec les établissements hospitaliers, au moins pour les quatre plus grandes structures - Gonesse, Eaubonne, Pontoise et Argenteuil en septembre octobre.

Ce cycle s'est achevé le 19 octobre par un évènement en Préfecture rassemblant des maires et des présidents d'EPCI sous la présidence du préfet pour rappeler aux élus leur nécessaire mobilisation pour l'inclusion et pour lever les freins à l'embauche.

L'action s'est développée également en direction du monde associatif, au cours de forums ou d'évènements spécifiques comme celui organisé avec le Conseil Départemental au CDFAS à Eaubonne le 14 septembre qui a réuni une trentaine d'associations de tout le département.

Dans le même esprit, Monsieur le Préfet propose aux présidents d'EPCI de contractualiser au travers d'accords locaux, dans l'esprit de la lettre de la Ministre du travail en date du 23 juin, en s'inspirant de l'accord de partenariat qu'elle a signé le 28 mai avec l'Assemblée des Communautés de France.

Position locale

Le Val d'Oise enregistre de bons résultats. Au 01 janvier 2022, avec 319 Pecs Hors jeune, nous dépassons l'objectif avec 137.5%, 25 points au-dessus de la moyenne régionale. En ce qui concerne les jeunes, nous atteignons 79 % (294 contrats) de l'objectif, légèrement au-dessus de la moyenne régionale à 78.2%. Le Val d'Oise représente près de 12 % des Pecs Jeunes régionaux (2457).

Ce sont ainsi 95 PEC qui ont été conclus dans les zones du Vexin et de Oise-Pays de France, Le déploiement du Plan s'est effectué de manière satisfaisante dans le département en 2021. Selon les données de l'outil de suivi des réformes prioritaires, le département atteint 100 % de ses objectifs avec 39 398 jeunes recrutés en lien avec le plan un jeune une solution entre les mois d'octobre 2020 et d'octobre 2021 et 18 260 jeunes en parcours d'insertion en 2021.

Prospectives et éventuellement événement à venir

Il appartient aux collectivités territoriales d'accompagner la reprise et de se positionner à l'égard de leurs administrés, parmi lesquels les jeunes en difficulté sur le marché de l'emploi, comme des vecteurs d'inclusion durable. Les multiples qualifications présentes dans les collectivités, leurs capacités d'accompagnement doivent permettre à ces publics de travailler sur leurs savoirs être et leurs savoirs faire pour pouvoir se positionner sur des offres du secteur marchand et répondre ainsi aux demandes des secteurs en tension : services aux personnes, le transport/logistique, le commerce, le support à l'entreprise, l'hôtellerie restauration, le BTP.

Dans la perspective de mise en œuvre du CEJ, la mobilisation des contrats aidés parmi lesquelles les PECs (67 632 au niveau national en 2022) doit pouvoir venir au soutien de l'inclusion des publics éloignés de l'Emploi dans les territoires ruraux.

Revitalisation de l'Emploi dans les territoires ruraux

Contexte

Hors contexte de redressement ou de liquidation judiciaire, une entreprise d'au moins 1 000 salariés procédant à un licenciement collectif peut se trouver contrainte d'engager des mesures de revitalisation, lorsque la suppression d'effectifs affecte gravement le bassin d'emploi dans lequel elle est implantée. Sont concernées les entreprises installées en France d'au moins mille salariés ou dans certaines conditions celles appartenant à un groupe d'au moins 1000 salariés.

Si la crise sanitaire de 2020/2021 a pu faire craindre une croissance exponentielle des procédures de licenciement, les mesures de soutien mises en œuvre par le gouvernement, au premier rang desquelles l'Activité Partielle, a permis de les contenir. Au 28 janvier 2022, et depuis le début de la crise, la DDETS a traité 45 641 demandes d'activité partielle. Le montant d'indemnité servi entre le 1er mars 2020 et le 30 novembre 2021 dans le Val-d'Oise s'élève à 756.7 millions €.

Problématique

Au cours de l'année 2019, l'ex UD Direccte a instruit quatre plans de sauvegarde de l'emploi, 22 en 2020 et 17 en 2021. Seul un petit nombre de procédures, quatre en 2021, entre dans le champ d'application de la revitalisation et aucune de ces quatre procédures ne concerne de dossier d'entreprise réduisant de manière importante ses effectifs en territoire rural.

Le dernier exemple date de 2020, avec la notification par une entreprise du Vexin d'un plan de sauvegarde de l'Emploi qui au final emportait suppression de 39 postes sur un effectif initial de près de 150.

Position locale

La DDETS du Val-d'Oise promeut auprès des entreprises assujetties le cofinancement de projets se développant sur les territoires ruraux. En effet, les problématiques rencontrées par les personnes éloignées de l'Emploi (mobilité, accès aux droits, formation...) dans ces territoires nécessitent une attention particulière.

Plusieurs projets ont ainsi fait l'objet d'un financement partiel sur fonds de revitalisation, parmi lesquels, le projet Connexion Jeunes porté par la Mission Locale de Cergy Pontoise. Lancé en 2019, dans le cadre du PIC, l'appel à projet « repérer et mobiliser les publics invisibles et en particulier les plus jeunes d'entre eux » a vu la mission locale AVEC financée pour son projet « connexion jeunes Ouest 95 » à hauteur de 350 000 euros.

Les actions portent sur le repérage et l'accompagnement de jeunes dits invisibles, dans les communes de Cergy et Pontoise et les communautés de communes rurales du Vexin français. La dynamique est déployée en consortium, avec la mission locale (association Avec, le porteur) et l'association locale de prévention spécialisée, en collaboration avec tous les acteurs locaux (collectivités territoriales, pôle emploi...). Ce projet est financé partiellement sur des fonds revitalisation.

De même plus récemment, un territoire aspirant à la labellisation TZCLD a vu la commission d'habilitation prononcer un ajournement le temps de conforter un certain nombre de points. Cet ajournement qui retarde d'autant la création de l'Entreprise à But d'Emploi n'est pas sans impact financier sur un projet qui ambitionne à horizon cinq ans la création d'une centaine d'emplois conventionnés avec sur la première année environ 26 ETP, soit 32 DELD embauchés en CDI. La DDETS souhaite mobiliser la revitalisation à hauteur de 33 000 € pour permettre à l'association de redéposer son projet en vue de l'habilitation et de permettre la concrétisation d'un projet lancé il y a plusieurs années.

Prospectives et éventuellement événement à venir

Plusieurs dossiers arrivent au stade de la fixation des contributions au titre de la revitalisation avec quelques dossiers d'importance. Ainsi et si à ce stade les sommes mentionnées sont des maxima, ne prenant pas en compte les atténuations dont les entreprises pourraient se prévaloir, ce sont des contributions d'un montant maximal de 2.5 millions d'euros qui pourraient être appelées dans les prochains mois.

À ces conventions départementales s'ajoutent des conventions nationales comme celle d'Air France, signée le 27 janvier qui attribue au Val-d'Oise la somme de 1,3 millions d'euros.

Sous réserve de l'émergence de porteurs et de la validation par les entreprises du financement des actions, la DDETS se propose de flécher une part des fonds de revitalisation territoriaux au soutien des projets économiques dans les territoires ruraux et des projets en vue de l'insertion des publics éloignés de l'emploi y résidant.

Stratégie de déclinaison de l'agenda rural : PIC et ruralité

Contexte

Le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) vise une logique de transformation, portée par la mobilisation conjuguée de l'État et de la Région, permettant à la fois :

1. D'accompagner et de former vers l'emploi un million de jeunes et un million de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés ;
2. D'accélérer la transformation des commandes de formation pour répondre aux besoins des entreprises, grâce à des approches innovantes, agiles et prospectives.

Pour atteindre ces objectifs qualitatifs et quantitatifs, le Plan d'investissement invite à co-construire des réponses ambitieuses et renouvelées, s'appuyant sur l'expérimentation, la mise en cohérence d'actions nouvelles et l'amplification d'actions existantes dans le cadre de pactes régionaux (PRIC).

Ces pactes doivent traduire, dans les territoires, l'ambition du Plan d'investissement dans les compétences, au cours des années 2019-2022, en tenant compte des spécificités de chaque région, de la nature du marché du travail local et des réalisations déjà conduites.

Ces enjeux se déclinent notamment autour des objectifs opérationnels suivants :

- proposer des parcours d'accès à la qualification répondant aux besoins en compétences des entreprises et des territoires, en soutien des programmes régionaux de formation. Ces parcours s'appuieront sur des outils de lecture dynamique des besoins des employeurs du territoire et des outils prospectifs des évolutions des besoins Métiers Compétences des secteurs professionnels, dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale et sectorielle ;
- renforcer les logiques de parcours sans couture et individualisés de formation.

L'abondement du PRIC de 54,88 M€ supplémentaires, soutiendra également le plan de réduction des métiers en tension en Île-de-France. Un avenant au PRIC sera établi courant février 2022 avec le Conseil Régional.

Problématique

Sur les territoires ruraux du Val d'Oise, des Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont été signés et ont vocation à accompagner les collectivités territoriales dans leurs transitions démographique, écologique, économique et numérique. Trois contrats de ruralité ont également été signés avec les EPCI suivants : CC de Vexin Centre, Sausseron Impressionistes et Carnelle Pays de France.

Ainsi est-il nécessaire de favoriser l'articulation entre les différents outils déployés afin de maintenir la bonne compréhension par les acteurs locaux des dynamiques en œuvre.

En outre, dans le contexte économique favorable actuel, les principales tensions de recrutement se concentrent sur les secteurs suivants : Services à la Personne, transports, logistique, l'hôtellerie-restauration, le commerce, les services supports à l'entreprise, le BTP, l'industrie et la maintenance.

Le PRIC, en lien avec le plan de réduction des métiers en tension, permet de faire levier et de répondre notamment à un enjeu fort de mobilité des publics situés en territoires ruraux. Il pourrait s'agir particulièrement de favoriser la « délocalisation » et d'attirer certaines formations vers des territoires non couverts, en lien avec le besoin identifié.

Position locale

Lancé en 2019, dans le cadre du PIC, l'appel à projet « repérer et mobiliser les publics invisibles et en particulier les plus jeunes d'entre eux » a vu la mission locale AVEC financée pour son projet « connexion jeunes Ouest 95 » à hauteur de 350 000 euros.

Les actions portent sur le repérage et l'accompagnement de jeunes dits invisibles, dans les communes de Cergy et Pontoise et les communautés de communes rurales du Vexin français. La dynamique est déployée en consortium, avec la mission locale (association Avec, le porteur) et l'association locale de prévention spécialisée, en collaboration avec tous les acteurs locaux (collectivités territoriales, pôle emploi...).

Prospectives et éventuellement événement à venir

Sur le Bassin Emploi Formation Ouest 95 deux initiatives sont en cours de déploiement :

- la première, portée par le Parc Naturel régional du Vexin vise à analyser les potentiels de développement des tiers-lieux sur son territoire, et à les accompagner en réponse aux attentes et besoins des acteurs locaux (entreprises, habitants, associations...). Ces lieux physiques proposent des espaces et des équipements à des publics diversifiés et en relative proximité. Leurs fonctions favorisent l'**hybridation**, les échanges imprévus, l'innovation ;
- la deuxième, dans le cadre de la labellisation "Territoire d'industrie" de la Communauté d'Agglomération Cergy Pontoise, porte sur la préfiguration d'un GEIQ industrie (EPCI, Région, Pôle emploi, DDETS...).

Axe 3.

**Améliorer la vie quotidienne
des habitants des territoires
ruraux**

Renforcer le maillage France Services et créer des synergies avec d'autres services publics et notamment le conseil départemental

Contexte

Dans le cadre de la feuille de route France Services, le partenariat actuel, qui engage un socle de 9 opérateurs et ministères partenaires, a vocation à s'élargir régulièrement.

Au-delà du socle de partenariats garanti par l'attribution du label France services, l'objectif est de compléter l'offre de services par l'addition de services également accessibles dans ces lieux d'accueil.

Problématique

Le réseau des structures France services est en cours de finalisation. Avril voire juillet 2022 devrait voir aboutir les dernières labellisations (la cible départementale est de 21 structures).

Par ailleurs, la nomination d'un animateur départemental, financé par l'ANCT, permettra de travailler à la fois sur le travail qualitatif des structures France services mais aussi sur le développement de nouveaux partenaires et l'intégration de nouveaux opérateurs pour compléter le bouquet de services.

Position locale

La construction du schéma d'implantation des structures France services s'est opérée au sein de l'équipe-projet France services composée du préfet délégué pour l'égalité des chances, du secrétaire général de la préfecture, de la direction de la coordination et de l'appui territorial, du sous-préfet d'Argenteuil, du sous-préfet de Sarcelles, de l'Union des maires, du Conseil départemental et de membres associés comme la DDFiP. Les propositions issues de cette équipe-projet ont ensuite été présentées lors des comités départementaux d'accès aux services publics à fin de validation.

Lors de l'instruction des dossiers de candidatures et du travail de collaboration menées entre les services de l'État et les porteurs de projets, une attention particulière est portée sur la mise en œuvre des partenariats locaux.

Chacune des structures France services portées par des collectivités territoriales, des EPCI ou encore des associations ont intégré ces éléments dans la mise en place de leur structure. Ainsi des partenariats existent avec leurs associations locales permettant à titre d'exemple des permanences juridiques ou encore des conseils en terme d'économie d'énergie dans un logement.

Prospectives et éventuellement événement à venir

La labellisation en avril 2022 du bus France services du Conseil départemental permettra de travailler sur la mise en place de nouveaux partenariats, et notamment ceux en lien avec le grand âge.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins du territoire, un séminaire réunissant les structures France Services labellisées et les opérateurs sera organisé fin avril début mai. Ce moment d'échange permettra d'identifier les besoins directement par les acteurs concernés et de développer ensuite des synergies appropriées.

France services en territoire rural

Contexte

Le département du Val-d'Oise compte 21 cantons, dont certains font l'objet d'une attention particulière : 6 cantons ruraux et 41 quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Problématique

Les principales orientations du déploiement de France services dans le département sont l'implantation de structures fixes ou mobiles dans les territoires ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (en particulier dans les QRR et les quartiers classés en NPNRU).

En 2019, la cible départementale de France services était fixée à 21 structures, soit le nombre de cantons du département. Par instruction ministérielle du 8 juin 2020, cette cible a été ramenée à 14, soit une baisse d'un tiers. Toutefois, en avril 2021, cette cible a été refixée à 21 permettant ainsi de répondre aux forts besoins exprimés dans le département à la fois pour couvrir les zones rurales et les quartiers prioritaires (41 QPV et QRR où vivent 20 % des habitants du département).

Position locale

La construction du schéma d'implantation des structures France services s'est opérée au sein de l'équipe-projet France services composée du préfet délégué pour l'égalité des chances, du secrétaire général de la préfecture, de la direction de la coordination et de l'appui territorial, du sous-préfet d'Argenteuil, du sous-préfet de Sarcelles, de l'Union des maires, du Conseil départemental et de membres associés comme la DDFiP. Les propositions issues de cette équipe-projet ont ensuite été présentées lors des comités départementaux d'accès aux services publics à fin de validation.

Une attention particulière a été portée sur l'implantation de structures France services en territoire rural.

A ce jour, 3 structures France services sont labellisée en territoire rural dont une structure mobile.

En avril, deux nouvelles structures fixes implantées en territoire rural devraient être labellisées et une nouvelle structure mobile, le bus départemental, qui couvrira les territoires ruraux non couverts par une structure fixe.

Les cantons ruraux avec une structure France services sont :

- canton de Vauréal : France services/La Poste de Vigny (01/01/2020),
- canton de Pontoise : France services/Mairie de Marines (octobre 2021),
- canton de Fosses : France services/Bus de la CC Carnelle - Pays de France (01/01/2021).

Les trois projets de France services dans un canton rural pour une labellisation en avril 2022 :

- canton de Saint-Ouen-l'Aumône : projet de structure France services/Communauté de communes Sausseron-Impressionnistes,
- canton de Vauréal : projet de structure France services/Communauté de communes Vexin Val-de-Seine.
- le bus départemental a vocation à couvrir les cantons non couverts et plus spécifiquement les territoires en QPV et en territoire rural. En complément du bouquet France services, le conseil départemental proposera aux Valdoisiens l'accès aux services départementaux et l'aide aux démarches (MDPH, cartes de transport, demande de bourses étudiantes).

Le schéma d'itinérance du bus départemental fait l'objet d'une coconstruction entre le conseil départemental et les services de la préfecture, en concertation avec les deux autres structures mobiles France services afin de couvrir les cantons ruraux non encore couverts.

Une coordination engagée avec les secrétaires de mairie

Les secrétaires de mairie constituent la première porte d'entrée des citoyens à la recherche d'accompagnement dans leurs démarches administratives.

Le schéma d'itinérance du bus du centre intercommunal d'action sociale de la communauté de communes Carnelle Pays-de-France est construit en contact étroit avec les secrétaires de mairie des communes composant cet EPCI.

Afin de renforcer la relation entre les secrétaires de mairie et les agents France services, les coordonnées des structures France services du département leur ont été communiqués ainsi que l'ensemble des informations relatives à France services disponibles sur le site de l'ANCT (carte interactive, vidéos de présentation, témoignages, détails de l'offre de service).

Les EPCI situés en territoires ruraux ont été sollicités afin de mettre en lien les structures France services de leur territoire et les secrétaires de mairie.

Aidant Connect et conseillers numériques

À ce jour, près de 150 Aidants Connect ont été labellisés ou sont entrés dans le processus de formation.

Une expérimentation est actuellement menée avec le conseil départemental et l'ANCT, en lien avec les services de la préfecture, afin de labelliser une partie de ses travailleurs sociaux.

La France services de Marines, la France services mobile de la communauté de commune Carnelle - Pays de France et le bus départemental France services bénéficient de conseillers numériques afin d'accompagner les administrés dans leurs démarches administratives.

Prospectives et éventuellement événement à venir

Dans le cadre de l'animation du réseau départemental France services et de l'animation du réseau des conseillers numériques, en lien avec le conseil départemental, un séminaire est en cours d'organisation. L'un des thèmes sera consacré à l'accès aux démarches administratives en territoire rural et aux synergies à créer pour le déployer.

Inclusion numérique et Aidants Connect

Contexte

Lors de la phase de consultation de la Stratégie Nationale pour un Numérique inclusif l'importance de la sécurisation juridique de l'ensemble des aidants numériques a été soulignée tant pour orienter et accompagner les usagers en difficulté que pour les aider à effectuer leurs démarches administratives.

Aussi, l'État met à disposition la solution numérique Aidants Connect, afin de sécuriser et faciliter le quotidien des travailleurs sociaux, des agents publics d'accueil ou des médiateurs numériques.

La mise en œuvre du volet « inclusion numérique » voulu par le Gouvernement dans cadre du plan de Relance intègre cette solution numérique.

1 - (Haut Conseil du Travail Social, médiateurs numériques, intervenants sociaux, agents d'accueil en collectivité territoriale, etc.)

Problématique

La stratégie d'inclusion numérique pour le Val-d'Oise se construit, en partenariat avec le conseil départemental et le Hub Francil'In chargé par l'ANCT de la formation des Aidants Connect, en lien avec le déploiement du réseau France services.

Position locale

Afin de lutter contre la fracture numérique, les services de la préfecture sont particulièrement mobilisés dans le déploiement et la mise en œuvre de deux dispositifs que sont les conseillers numériques France services (50 postes ont été validés par l'ANCT pour le Val-d'Oise dont 40 sont en poste), et Aidants Connect.

Concernant le dispositif Aidant Connect, la cible départementale correspond à la labellisation de 351 Aidants Connect. Aussi ce dispositif du plan de relance a fait l'objet de nombreuses actions d'information :

- lors des nombreux comités départementaux du plan de relance (plus d'une dizaine), tout au long de l'année 2021 ainsi qu'en 2022 ;
- lors des comités départementaux d'accès aux services publics, tout au long de l'année 2021, et des réunions équipe-projet dédiées à France services (2021 et 2022)
- à l'occasion de la mise en place de webinaires par l'ANCT,
- auprès des acteurs du territoire (envoi de plusieurs informations sous forme d'une newsletter, la dernière datant du 27 janvier 2022) ;
- l'incitation très forte d'inscrire les conseillers numériques et les agents France services dans le processus de labellisation.

À ce jour, près de 150 Aidants Connect ont été labellisés ou sont entrés dans le processus de formation.

Une expérimentation est actuellement menée avec le conseil départemental et l'ANCT, en lien avec les services de la préfecture, afin de labelliser une partie de ses travailleurs sociaux.

Prospectives et éventuellement événement à venir

Le conseil départemental met en œuvre un bus France services dont la labellisation est prévue en avril 2022. Des synergies pourront ainsi être créées.

Une carte est en cours d'élaboration recensant l'ensemble des France services, des conseillers numériques, des Aidants Connect et des tiers-lieux afin de disposer d'une meilleure visibilité de leur implantation en vue de la création de liens avec les secrétaires de mairie notamment.

En avril 2022, quatre nouvelles structures devraient être labellisées France services. Les agents seront fortement incités à suivre la formation de labellisation Aidants Connect.

L'inclusion numérique : un programme ambitieux

Contexte

La feuille de route France Services pour le département stipule de structurer l'offre d'inclusion numérique sur le territoire, et d'encourager toute forme de mutualisation via le déploiement des tiers-lieux, des hubs territoriaux pour un numérique inclusif.

Problématique

La finalisation du réseau valdoisien des structures France services d'ici avril voire juillet 2022 ainsi que le recrutement d'un animateur départemental, financé par l'ANCT, ainsi que le déploiement des conseillers numériques permettront de compléter le maillage territorial de l'inclusion numérique.

Des synergies entre les différents acteurs pourront ainsi être déployées : conseil départemental, tiers-lieux, La Poste, structures France services et conseillers numériques.

Position locale

Les services de la préfecture ont entrepris un travail avec le conseil départemental, la Poste et le Hub Francil'In afin d'adopter et de déployer une stratégie commune d'inclusion numérique.

Toutes les structures France Services ont vocation à proposer des missions spécifiques de médiation numérique visant à l'autonomie des usagers accompagnés. En 2022, les France services seront mobilisées dans le cadre du déploiement de cette stratégie départementale d'inclusion numérique.

Les conseillers numériques enrichissent et complètent l'offre France services et participent activement à la stratégie d'inclusion numérique sur le territoire.

Compte-tenu des objectifs partagés et de la complémentarité d'intervention vers les publics en situation de fragilité numérique, les conseillers numériques positionnés dans une structure France services doivent déployer des activités d'inclusion numérique.

Par ailleurs, les conseillers numériques localisés en dehors d'une France services (mairie, bibliothèque, tiers-lieu, association, structure dispensant de la formation au numérique...), doivent établir un lien avec les France services existants dans le département. Dans le cadre de ses missions, le Conseiller numérique doit en effet se faire connaître du réseau départemental des France services et peut y organiser des permanences ponctuelles ou régulières, pour proposer des ateliers d'initiation au numérique par exemple. Par ailleurs, il s'engage à communiquer auprès des usagers sur France services et dispose des connaissances du réseau pour orienter vers la France services la plus proche, les usagers qui recherchent un accompagnement dans leurs démarches administratives, en particulier celles qui relèvent des 9 opérateurs partenaires.

Actuellement sur les 50 postes de conseillers numériques France services validés par l'ANCT, 40 sont en poste ou en formation, le reste est en finalisation de recrutement.

La présence de ce dispositif en territoire rural se développe avec le recrutement de conseillers numériques à Beaumont-sur-Oise, Marines et Vigny.

Par ailleurs, le conseil départemental met en place une structure France services mobile dont la labellisation est prévue pour avril 2022. Ce service itinérant sera mis en articulation avec les 8 conseillers numériques recrutés en mars 2022.

Les secrétaires de mairie constituent également une première porte d'entrée des citoyens à la recherche d'accompagnement dans leurs démarches administratives. Afin de renforcer la relation entre les secrétaires de mairie et les agents France services, les coordonnées des structures France services du département leur ont été communiqués ainsi que l'ensemble des informations relatives à France services disponibles sur le site de l'ANCT (carte interactive, vidéos de présentation, témoignages, détails de l'offre de service).

Les EPCI situés en territoires ruraux ont été sollicités afin de mettre en lien les structures France services de leur territoire et les secrétaires de mairie.

Concernant le déploiement du dispositif Aidants Connect, qui participe à la stratégie d'inclusion numérique, plus de 150 agents sont en cours de formation. Ce dispositif de sécurisation des démarches administratives vise l'ensemble des aidants travaillant au sein des collectivités, des structures France services, des associations et des tiers-lieux. Son déploiement se poursuit activement tout au long de 2022.

Prospectives et éventuellement événement à venir

Par ailleurs, avec la mise en place du bus France services et des conseillers numériques, en lien avec le Hub Francil'In, une stratégie départementale est en cours d'élaboration.

Le conseil départemental, en lien avec les services de la préfecture, mène une expérimentation dans le cadre de la mise en place du dispositif Aidants Connect. De plus, dans le cadre de ce dispositif, tous les agents France services et les conseillers numériques sont fortement incités à suivre cette formation. Une nouvelle action d'incitation sera prochainement menée pour ceux et celles n'ayant pas encore suivi la formation de labellisation Aidants Connect.

Le 16 mars 2022, le secrétaire général de la préfecture, référent France services, réunit les acteurs de la lutte contre la pauvreté. Cette réunion permettra de faire connaître les structures France Services et les conseillers numériques pour mieux accompagner les personnes éloignées du numérique.

Dans le cadre de l'animation du réseau départemental France services et de l'animation du réseau des conseillers numériques, en lien avec le conseil départemental, un séminaire est en cours d'organisation. L'un des thèmes sera consacré à la stratégie d'inclusion numérique et aux synergies à créer pour la déployer.

Les Micro-Folies : un outil au service de l'animation des territoires ruraux

Contexte

Une Micro-Folie est un équipement qui propose des contenus culturels ludiques et technologiques pouvant s'installer dans tous les lieux existants (médiathèque, salle des fêtes, lieu patrimonial, hall de mairie, commerce, école, etc.) et ne nécessitant aucune infrastructure particulière.

En plus de son adaptabilité et des possibilités de déplacement au sein des différents lieux de la ville, la Micro-Folie peut proposer des contenus locaux spécifiques (richesse patrimoniale du territoire, gastronomie, etc.).

Véritable plateforme culturelle de proximité, ses activités sont à destination de tous les publics (familles, groupes scolaires, associations, etc.) et ont vocation à :

- 1) animer le territoire, en créant un nouveau lieu de vie convivial et accessible à tous,
- 2) réduire les inégalités en offrant aux habitants un accès aux œuvres des plus grandes institutions culturelles régionales, nationales et internationales à travers le musée numérique,
- 3) prendre part à un réseau permettant de mutualiser des moyens mais aussi de soutenir les artistes et les associations locales à travers une coopérative artistique,
- 4) valoriser le patrimoine artistique et culturel local sous la forme de collections d'œuvres numérisées des musées, des archives, des scènes d'arts vivants municipales ou départementales.

Les projets ciblant les zones rurales, sont particulièrement encouragés.

Problématique

La prise en charge par l'État des dépenses générées se traduit par la mobilisation des dispositifs suivants :

- en investissement : l'intervention de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour les communes et intercommunalités, dans la limite de 80 % des dépenses d'investissement engagées calculées hors taxes
- en fonctionnement : la possibilité de recourir à un service civique.

Position locale

Dans le Val-d'Oise, 11 créations de Micro-Folies ont été soutenues par l'État en 2020 et 2021 dont certaines concernent directement les zones rurales (Marines, CC Carnelle-Pays-de-France). Un projet de MF itinérante mis en œuvre par le syndicat Val-d'Oise numérique est particulièrement destiné aux zones rurales du Val-d'Oise.

Au travers de ce projet, Val-d'Oise Numérique vise à diffuser une abondante offre culturelle, à réduire la fracture numérique et à stimuler l'innovation des outils numériques sur l'ensemble du Département

Prospectives et éventuellement événement à venir

La démarche sera poursuivie en 2022 puisque l'appel à projets initié au titre de la dotation de soutien à l'investissement local invite les collectivités à développer cette offre culturelle.

Encourager, inciter les territoires à mettre en place des stratégies en matière de mobilité et détecter les initiatives les plus innovantes

Contexte

Île-de-France Mobilités est l'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) en Île-de-France. De plus, les territoires ruraux du Val-d'Oise sont pour l'essentiel couverts par des communautés de communes, qui n'ont pas obligation d'élaborer un « plan local de mobilité » (PLM) en déclinaison du PDMIF. Toutefois sur la partie est du Val-d'Oise, la Communauté d'Agglomération Roissy Pays-de-France doit élaborer son PLM.

Sur les territoires ruraux du Val-d'Oise, les orientations des collectivités en matière de mobilité doivent permettre de poursuivre les réflexions sur la mise en place de solutions alternatives à la voiture. Il s'agit de favoriser la recherche de solutions pour renforcer l'usage du transport en commun, pour les habitants, les employés mais aussi les touristes. Il s'agit aussi de soutenir le développement des modes de déplacement et d'accès à ces territoires par les mobilités douces et alternatives.

Sur les territoires les plus ruraux du Val-d'Oise, des initiatives innovantes ont été soutenues par les PNR.

Problématique

La part de déplacements en véhicules personnels pour le trajet domicile-travail est élevée sur les territoires ruraux du Val d'Oise. Un enjeu fort sera de mettre en adéquation la demande de déplacement et l'offre de transport sur ces territoires, notamment en privilégiant, pour la construction de nouveaux logements, les territoires où la desserte par les transports collectifs est la plus présente. Il s'agit également de favoriser le recours aux modes actifs, notamment en développant le réseau d'aménagements cyclables du département.

Position locale

La Communauté d'Agglomération Roissy Pays-de-France (CARPF) a lancé l'élaboration d'un plan local de mobilité en 2020, la phase de diagnostic est en cours et des premiers ateliers partenariaux se sont déroulés fin 2021. En parallèle, la CARPF mène une étude stratégique sur les mobilités, lancée fin 2021 et a initié l'élaboration d'un schéma directeur cyclable.

Le conseil départemental du Val d'Oise a adopté son Plan Vélo le 29 mai 2020 articulé autour de 4 axes :

- mailler le territoire d'itinéraires cyclables ;
- développer les services à destination des cyclistes ;
- développer la pratique du vélo des agents du département ;
- promouvoir le vélo comme moyen de transport du quotidien.

Un plan de 17,3 millions d'euros d'investissement est prévu sur trois ans.

Plusieurs collectivités ont également initié la mise en place d'un plan vélo, à l'échelle communale ou intercommunale (communauté de communes Carnelle Pays-de-France, etc.).

Les PNR ont réalisé de nombreuses actions afin de soutenir les mobilités alternatives à la voiture, par exemple : l'expérimentation du service de covoiturage du quotidien « Covoit' Ici » sur le PNRVF ou le « Rezo Pouce », l'autostop entre voisins sur le PNROPF ; la mise en place d'un point saisonnier de location de VTC et de vélos à assistance électrique à la Maison du PNRVF ; la promotion des itinéraires cyclables et voies vertes (Boucles du Vexin, La Seine à vélo, Paris-Londres...).

En complément du transport à la demande « Filéo » d'Île-de-France Mobilités, la Communauté de Communes Vexin Centre a mis en place pour les habitants et gratuitement pour les seniors un service de transport à la demande de deux véhicules. La Communauté de Communes Vexin Val de Seine souhaite mettre en place ce même type de service en 2021-2022.

Dans le département, la DDT accompagne les porteurs de projets qui sollicitent des aides de l'État via les appels à projets nationaux, notamment sur les territoires d'expérimentation et les aménagements et continuités cyclables dans le cadre du plan national Vélo. L'appel à projets fonds mobilités actives – aménagement cyclables permet ainsi de financer des projets d'ampleur portés par les collectivités. Dans le Val-d'Oise, 2 collectivités ont déjà été lauréates :

- pour la première session en 2019, le conseil départemental avec la création d'un passage inférieur cyclable sous la RD28 à Sagy ;
- pour la troisième session en 2020, la commune de Chaumontel a été lauréate pour un projet de requalification de la RD 316 (voie principale de traversée nord/sud de la commune) avec création d'une voie verte de chaque côté de la voirie.

Un AAP francilien « aménagement cyclables » a été lancé début octobre 2021 dans le cadre du plan de relance, avec une enveloppe de 18,3 M€. Deux projets ont été déposés dans le Val-d'Oise. Les résultats seront connus en mars 2022.

La dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) peut aussi financer les projets des collectivités pour « développer des services de transport de proximité durables » notamment les aménagements cyclables en matière de parcours et de stationnement. Dans ce cadre en 2020 et 2021, la DSIL a financé en milieu rural des aménagements liés aux mobilités douces. Enfin, plusieurs collectivités ont lancé des réflexions sur l'aménagement de leur quartier de gare (pôles d'échanges multimodaux), afin notamment d'y faciliter les pratiques intermodales et l'accès via les différents modes de transports.

Prospectives et éventuellement événement à venir

S'agissant des collectivités, d'autres initiatives devraient être déployées progressivement, notamment concernant les modes actifs (mise en place de plan vélo, réalisation d'études). S'agissant des services de l'État, il s'agira :

- d'encourager les collectivités dans leurs initiatives innovantes s'agissant des mobilités ; favoriser le maillage territorial et développer des services à destination des cyclistes notamment en matière d'offre de stationnement sécurisée et adaptée.
- de communiquer sur les différents appels à manifestation d'intérêt ou dispositifs d'accompagnement sur le sujet de la mobilité (modes actifs, mobilités innovantes, stratégie de mobilités, etc.).
- d'accompagner les collectivités candidates à l'AAP fonds mobilités actives.

Axe 4.

**Appuyer les élus locaux
dans leur action**

Déployer le VTA (volontariat territorial en administration)

Contexte

Dans le cadre de l'agenda rural, le Gouvernement met en place le volontariat territorial en administration (VTA) pour renforcer l'ingénierie dont bénéficient les territoires ruraux et offrir une expérience valorisante à de jeunes diplômés.

Sur le même modèle que le volontariat territorial en entreprise (VTE), il permet à de jeunes diplômés âgés de 18 à 30 ans et d'un niveau Bac+2 minimum, d'effectuer une mission d'ingénierie au service du développement d'un territoire rural. Le contrat « VTA » prend la forme d'un contrat à durée déterminée, de type contrat de mission, de 12 à 18 mois (au moins 75 % d'un temps plein, rémunéré au minimum au SMIC). Une aide au recrutement forfaitaire de 15 000 euros par VTA sera distribuée par l'État à la structure accueillante.

Près de 400 postes ont été pourvus en 2021, 800 seront financés au titre de l'année 2022.

Problématique

Ce dispositif s'adresse en premier lieu aux collectivités territoriales rurales (commune ou établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre – EPCI) selon la nouvelle définition de la ruralité arrêtée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Toutefois, afin d'apporter un soutien en ingénierie adapté aux besoins des organisations locales, d'autres collectivités territoriales, groupements de collectivités ou structures sont éligibles au recrutement d'un VTA (syndicats mixtes dont les missions s'adressent aux communes rurales, associations dont l'objet est de fournir un service aux communes ou EPCI ruraux, ...).

Position locale

Dans le Val-d'Oise, 88 communes sont éligibles ainsi que 2 EPCI – CC Vexin Val de Seine et Vexin Centre.

Au travers de ce dispositif, les jeunes volontaires valoriseront leurs compétences pour aider les territoires ruraux à mobiliser des financements du plan de relance ou de droit commun.

En cohérence avec les démarches engagées sur le département, les VTA constituent l'opportunité d'un soutien pertinent dans la réalisation des projets de territoire, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats de Relance et Transition Écologique (CRTE).

Prospectives et éventuellement événement à venir

Bien que l'information ait été diffusée de façon ciblée aux territoires concernés, une seule offre de poste a été publiée en 2021 sur la plateforme nationale dédiée.

Avec 800 postes financés au titre de l'année 2022, ces efforts de communication seront donc poursuivis activement au travers d'une diffusion de kit de communication par voie électronique, d'un relais au sein du comité départemental plan de relance et d'échanges bilatéraux tenus dans le cadre du suivi des CRTE avec les EPCI.

Annexes :

- Communication « collectivités territoriales »
- Communication « jeunes »

Mettre en œuvre l'ANCT pour permettre aux territoires ruraux de bénéficier d'une ingénierie adéquate

Contexte

Dans le Val-d'Oise, la mobilisation de l'ingénierie des services de l'État, des opérateurs d'État et de celle des services du Conseil départemental en soutien des projets des collectivités s'exerce depuis 2016 dans le cadre de la dynamique « nouveau conseil aux territoires » portée par le MTES et le MCTRCT.

Suite à la création de l'ANCT au début 2020, la collaboration entre les acteurs valdoisiens a été formalisée lors de la réunion du comité local de cohésion territoriale en octobre 2020. Ce comité a réuni notamment les services de l'État, l'Ademe, le Cerema, l'ANAH, l'ANRU, le Conseil départemental, les PNR et la Banque des territoires. À cette occasion, les collaborations déjà mises en œuvre au profit des projets des collectivités locales ont été valorisées, telles que les contrats de ruralité.

Problématique

Les effectifs des services municipaux sont en général réduits, ce qui ne leur permet pas de développer une ingénierie adéquate au regard des projets portés par les élus.

Position locale

Dans le Val-d'Oise, les communes rurales peuvent s'appuyer sur différentes structures qui peuvent les conseiller :

- à l'ouest, les 57 communes rurales du Vexin peuvent s'appuyer sur l'expertise et l'ingénierie déployées par le PNR du Vexin ;
- à l'est, les communes rurales, qui sont moins nombreuses, peuvent pour une part importante d'entre elles trouver en appui en ingénierie auprès de la communauté d'agglomération Roissy-Pays-de-France ou du PNR Oise-Pays de France, lorsqu'elles se situent dans leur périmètre.
- le conseil départemental du Val-d'Oise a déployé un service d'aide aux petites communes, avec des chargés de mission qui aident les communes à monter leurs projets et un catalogue d'aides financières départementales.

Ces structures (PNR et CD95) sont intégrées à la communauté de travail de l'ANCT 95 animée par la DDT. Dès que nécessaire, l'expertise et le conseil des services de l'État peuvent ainsi être mobilisés.

Par ailleurs, dans le Val-d'Oise, certaines communes ou intercommunalités ont pu recruter en 2021 des chefs de projets avec un soutien financier de l'État, ce qui bénéficie indirectement aux communes rurales de leur bassin de vie. Ces recrutements ont été réalisés dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » (PVD) ou en lien avec l'élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). En ont bénéficié : les deux intercommunalités du Vexin (avec un bénéfice indirect pour les 57 communes rurales concernées), la communauté de communes Val-d'Oise et 3 Forêts (bénéfice indirect pour les communes rurales de Nerville-la-Forêt et Chauvry), ainsi que la communauté de communes Carnelle-Pays de France (bénéfice indirect pour les 10 communes rurales concernées). Ce sont ainsi 69 communes dont l'intercommunalité a été renforcée.

Signalons également que l'ANCT 95 a été mobilisée en 2020 et 2021 pour accompagner plusieurs projets de communes rurales tels que la création de tiers lieu, la modernisation des cantines scolaires, la mise en œuvre du projet alimentaire territorial associant le Vexin et la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, la création de jardins partagés ou encore la réalisation par le Cerema d'un diagnostic de sécurité de certains ponts.

Prospectives et éventuellement événement à venir

La mobilisation de l'ANCT, le plan France Relance et l'engagement de toutes les intercommunalités du Val-d'Oise dans les CRTE a permis de créer en 2020 et 2021 une dynamique au sein des communes et intercommunalités rurales du Val-d'Oise, avec un renfort de leur ingénierie par le recrutement de chefs de projet et l'accompagnement de l'ANCT 95.

En 2022 démarre la mise en œuvre des CRTE, avec un accompagnement marqué des partenaires financiers (Ademe, Banque des territoires, Conseil départemental, Conseil régional, ...)

Renforcer les compétences des collectivités locales en matière de droit de l'urbanisme

Contexte

La DDT assure une animation et un accompagnement des acteurs de l'urbanisme dans le département, que ce soit dans le domaine de la planification ou dans celui du droit des sols. De plus, les services de la DDT accompagnent les collectivités sur des dossiers complexes et à enjeux permettant ainsi leur montée en compétence. Lors d'échanges techniques, les contraintes mais aussi les possibilités réglementaires permettant la réalisation du projet sont exposées à la collectivité qui peut ainsi décider des suites à donner.

Depuis le transfert aux communes de la compétence en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme, l'instruction ADS pour les communes rurales du Val-d'Oise a été mutualisée et confiée aux EPCI. Pour les quelques communes soumises à la réglementation nationale d'urbanisme (RNU) suite à la caducité de leur POS, la DDT poursuit son rôle régalien avec la production d'avis conformes du préfet. Dans cette configuration, la DDT constitue le relai indispensable dans l'accompagnement des projets. À la demande des maires et des centres instructeurs rattachés, la DDT apporte conseil technique et expertise juridique en amont de projets complexes ou à enjeux.

Ainsi, les échanges entre les services de la DDT et les services instructeurs des EPCI ont permis de réunir les conditions nécessaires à un travail commun sur l'expérimentation de la dématérialisation de l'instruction ADS.

Problématique

L'objectif est de privilégier l'échelle intercommunale et l'émergence à terme de PLUi ou de SCOT. Toutefois, les orientations du SDRIF et les mesures adoptées dans les chartes des deux PNR cadrent déjà fortement l'exercice de planification. Aussi les communes rurales ne perçoivent qu'un intérêt limité au lancement d'un PLUi ou d'un SCOT.

Plusieurs communes du Vexin se sont organisées en un groupement de commande pour l'élaboration de leur PLU, ce qui a permis de sélectionner un bureau d'étude commun, avec des réunions conjointes et un rendu global. Le coût d'élaboration du PLU pour chaque commune participante a ainsi pu être réduit.

ADS

L'assistance des services de la DDT vise à accompagner la montée en compétence des collectivités. De plus, la DDT anime un réseau local regroupant les centres instructeurs ADS des EPCI, notamment par l'organisation de réunions CI-communes et le maintien d'une hotline. Ceci contribue à diffuser les bonnes pratiques sur le territoire et à garantir la sécurité et la qualité juridique des autorisations d'urbanisme.

La DDT a également joué un rôle majeur pour accompagner les collectivités dans la mise en place de la dématérialisation de l'instruction ADS (dite DEMAT'ADS), effective depuis le 1er janvier 2022. Elle a, à cet effet, instruit les demandes d'aides financières déposées par les centres instructeurs ADS, dans le cadre du plan France Relance. Ce dispositif est une avancée marquante pour réduire les coûts, améliorer les délais et en termes de qualité de service pour l'utilisateur.

Position locale

Planification

Au cours de l'année 2021 et 2022, plusieurs actions ont été prévues pour poursuivre les efforts de réduction de l'artificialisation des sols et se mettre dans la trajectoire du zéro artificialisation nette (ZAN) :

- la mise en place des programmes PVD, ACV et convention ORT qui favorise la revitalisation des centres-bourgs et la rénovation des commerces plutôt que l'extension de zones commerciales ;
- la révision de la charte du PNRVF en cours a pour objectif de réduire les zones blanches du plan de Parc. Ainsi les communes s'engagent collectivement sur une réduction significative de l'enveloppe maximale d'urbanisation (baisse de 1 668 ha par rapport à la charte de 2008) ;
- la mise en place d'un premier atelier par les services de la DDT de sensibilisation aux enjeux de sobriété foncière destiné aux élus et aux services techniques des collectivités. D'autres ateliers suivront dans l'année 2022, avec par exemple l'inventaire des ZAE. Il s'agit de limiter l'extension et le développement de nouvelle ZAE et de favoriser le renouvellement urbain sur les friches (cf AAP fond friche);
- la protection la plus stricte possible des espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) dans les documents d'urbanisme en cohérence avec le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) et en lien avec la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF). L'ouverture à l'urbanisation d'ENAF n'est possible que si elle est justifiée par une étude de densification des zones déjà urbanisées, qui démontre que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans ces espaces urbanisés.

ADS

Au cours des années 2021 et 2022, la DDT a examiné la faisabilité de projets d'unité de méthanisation sur la commune de LE PERCHAY, MESNIL-AUBRY, BOISSY-L'AILLERIE et CHAUMONTEL. Un guide rassemblant réglementations et recommandations sur ce sujet a été produit pour éclairer tous les acteurs.

La DDT a étudié 202 dossiers en RNU depuis 2021.

En matière d'accompagnement des collectivités locales dans le déploiement de la dématérialisation, les actions de la DDT ont porté sur la mobilisation des communes et des EPCI. La quasi-totalité des communes ainsi que les EPCI sont entrées dans le dispositif complet intégrant la SVE et la DEMAT'ADS. Cette mission a nécessité une analyse du territoire, 4 réunions préparatoires, de nombreux échanges et entretiens avec les collectivités, l'ouverture d'un site dédié sur le portail de la préfecture. Le réseau local ADS s'est réuni en visioconférence le 18 février 2022 rassemblant 78 participants. Les thématiques abordées ont été la fiscalité de l'urbanisme, le contrôle de légalité et l'actualité juridique (loi climat et résilience / RE 2020 etc.).

Prospectives et éventuellement événement à venir

Planification

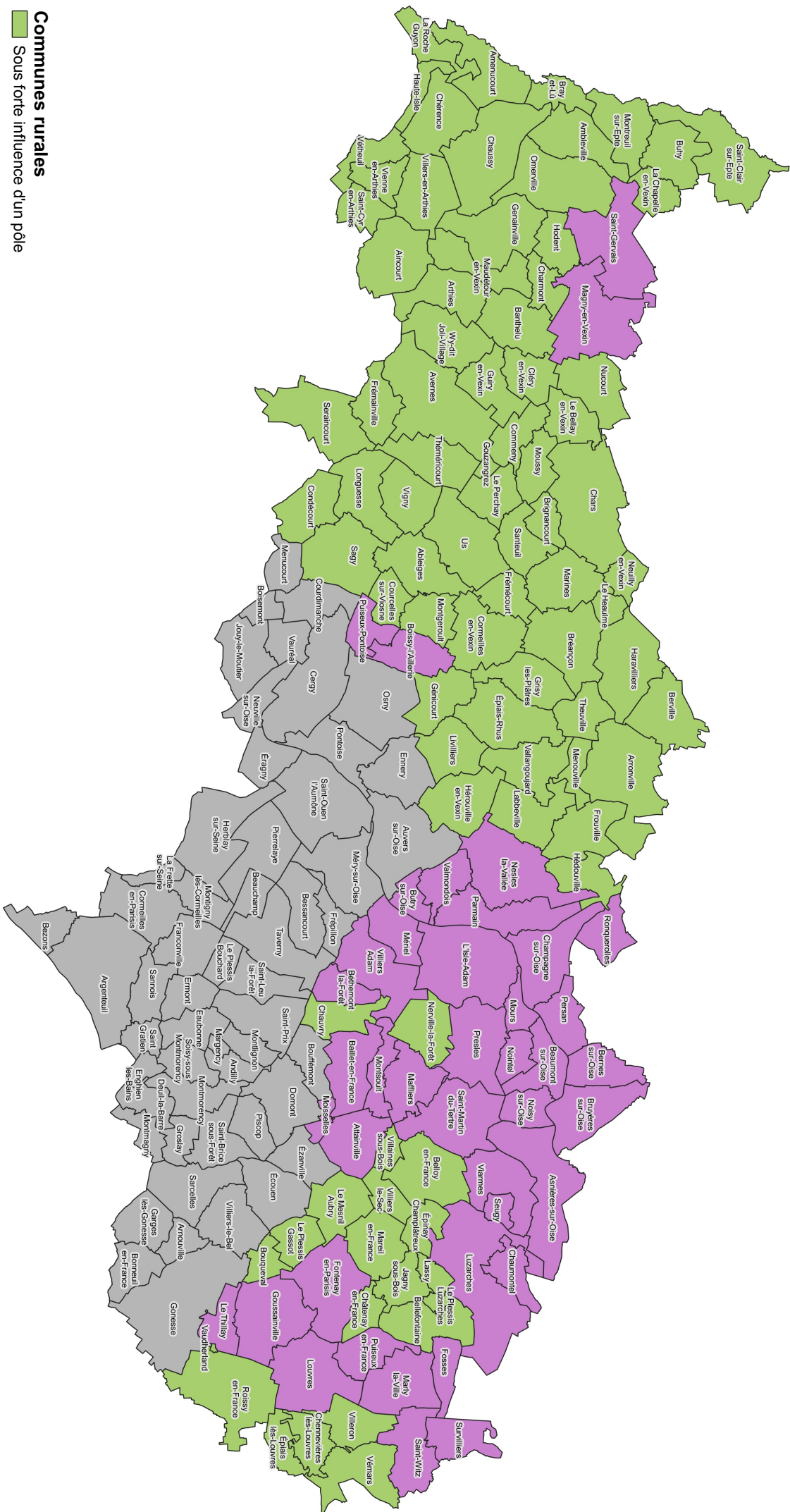
Poursuivre l'accompagnement des collectivités vers une planification sobre au plan foncier notamment en réalisant sur les territoires à enjeux des notes d'enjeux de l'État transmises aux communes à l'occasion de l'élaboration ou de la révision générale de leur PLU en complément des portés à connaissance (PAC).

ADS

La DDT poursuivra son accompagnement sur l'opérationnalité du dispositif DEMAT'ADS, auprès de l'ensemble des communes, dont les communes rurales.

Concernant le développement des ENR, il sera vraisemblablement nécessaire d'accompagner dans les mois et années à venir la tenue de réunions d'information et d'échanges entre les acteurs du territoire. En effet, plusieurs projets sont en cours d'instruction par la DDT tandis que d'autres sont en phase de montage. Certains d'entre eux seront amenés à être autorisés par le préfet, compte-tenu qu'ils satisfont à l'ensemble des exigences réglementaires et sont compatibles avec le PLU de la commune, alors-même que le maire concerné peut avoir émis un avis défavorable.

III. Annexes



Communes rurales

Sous forte influence d'un pôle

Communes non rurales

Densité intermédiaire

Densément peuplée





Le **VOLONTARIAT TERRITORIAL** en ADMINISTRATION

UNE AIDE À L'INGÉNIERIE

pour les collectivités territoriales

Le volontariat territorial en administration (VTA) permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets.

UN SOUTIEN EN INGÉNIERIE

et une aide de l'État pour les collectivités

Créé en 2021, le Volontariat territorial en administration s'adresse aux collectivités territoriales des territoires ruraux, qu'il s'agisse des **établissements publics de coopération intercommunale** ou des **communes**. Les pays et PETR pourront également embaucher des VTA, notamment s'ils participent à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique (CRTE). À titre plus exceptionnel, des structures portant des postes mutualisés pour le compte de plusieurs collectivités pourront bénéficier du dispositif.

LE + POUR LES COLLECTIVITÉS

UN SOUTIEN EN INGÉNIERIE DE LA PART DES JEUNES RECRUTÉS

Les VTA ont vocation à soutenir les territoires ruraux, pour faire émerger leurs projets de développement et les aider à se doter d'outils d'ingénierie adaptés à leur besoin. Ils aident notamment les acteurs locaux à **mobiliser des financements du plan de relance**.

UNE SUBVENTION FORFAITAIRE DE L'ÉTAT DE 15 000€

L'État aidera la collectivité territoriale dans son recrutement à hauteur d'une aide forfaitaire de 15 000 euros qui sera versée sur décision du préfet. 200 VTA seront aidés en 2021.



© Arnaud Bouissou / Terra

DES PROFILS DE JEUNES

adaptés aux besoins des territoires et des acteurs locaux

Le Volontariat territorial en administration s'adresse aux jeunes âgés **de 18 ans à 30 ans**, d'un niveau de diplôme au moins égal à Bac +2. Sont notamment visés les jeunes diplômés en droit public ou droit des collectivités locales, gestion de projets, urbanisme, ingénierie des travaux publics, développement territorial, géographie, etc.

LES MISSIONS CONFIÉES

Les missions confiées aux jeunes volontaires pourront notamment consister :

- à la réalisation d'un **plan stratégique d'investissement pluriannuel** ;
- à la constitution d'un **projet de territoire**, notamment dans le cadre de l'élaboration des CRTE (contrats de relance et de transition écologique) ;
- au **soutien au déploiement des programmes de l'Agence nationale de la cohésion des territoires** ;
- à la **préparation des dossiers de subvention** des différents financeurs (État, Union européenne, collectivités territoriales, etc.) et à appuyer les équipes et les élus dans le montage des projets ;
- à la réalisation d'une **veille juridique et financière**, notamment pour identifier les financements accessibles.

CONTRAT ET RÉMUNÉRATION

La durée du contrat est entre **12 et 18 mois**, en fonction des besoins identifiés localement. **Le contrat prend la forme d'un contrat à durée déterminée**, représentant au moins 75% d'un temps plein. Le montant de la rémunération est laissé à la discrétion de l'employeur, mais ne peut être inférieur au minimum légal.

COLLECTIVITÉS

vous souhaitez recruter ?

Une première période de recrutement entre le 1^{er} avril et le 15 juillet. Vous avez des besoins en ingénierie sur des projets ciblés qui doivent faire l'objet de montage de dossiers à compter du printemps ou de l'été 2021 ? Vous pouvez proposer une offre de poste pour un VTA et solliciter pour financer ce recrutement une aide forfaitaire de 15 000 euros.

COMMENT PROCÉDER ?

- 1 Vous envoyez une proposition de fiche de poste à votre préfecture de département (le préfet étant le délégué territorial de l'ANCT) ainsi qu'à l'adresse vta@anct.gouv.fr ;
- 2 L'ANCT vérifie que la nature de la mission correspond à l'esprit du dispositif et la diffuse sur la plateforme dédiée. L'offre est alors visible par les candidats à l'adresse vta.anct.gouv.fr. Les candidats peuvent postuler en déposant sur cette plateforme un CV et une lettre de motivation. La collectivité sélectionne son candidat selon les modalités qu'elle souhaite retenir ;
- 3 La collectivité informe la préfecture de département et l'ANCT (via l'adresse vta@anct.gouv.fr) de son choix de candidat ;
- 4 Après vérification de la disponibilité financière le préfet de département confirme à la collectivité qu'elle pourra bénéficier du dispositif d'aide au recrutement d'un VTA. La collectivité peut alors lancer le recrutement du VTA, déposer une demande d'aide (en remplissant le formulaire qui lui sera fourni) et signer le contrat de travail ainsi que la charte d'engagement. La collectivité peut alors lancer le recrutement du VTA, déposer une demande d'aide (en remplissant le formulaire qui lui sera fourni) et signer le contrat de travail ainsi que la charte d'engagement ;
- 5 L'aide forfaitaire de 15 000 euros sera ensuite versée à la collectivité dans un délai de 3 mois après la signature du contrat de recrutement.

Pour toutes questions complémentaires : vta@anct.gouv.fr

Le dispositif VTA concerne les collectivités territoriales rurales (nouvelle définition INSEE basée sur les grilles de densité). Les syndicats mixtes dont le siège social est situé dans un département rural ou dans un EPCI rural sont également éligibles. Les postes pourront également être portés par des communes de moins de 20 000 habitants de densité intermédiaire situées dans des départements ruraux, ou alors dans les intercommunalités de ces départements dès lors que la mission est au bénéfice de zones rurales telles que précédemment définies.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Le **VOLONTARIAT TERRITORIAL** en ADMINISTRATION

LES COMMUNES RURALES

cherchent de jeunes diplômés
au service de leurs projets
de territoire

- Vous avez moins de 30 ans et êtes titulaire au minimum d'un diplôme bac + 2
- Vous avez envie d'action publique et de contribuer au développement d'un territoire rural
- Vous souhaitez renforcer vos compétences en ingénierie de projet

Devenez un Volontaire territorial en administration.
Vous bénéficierez d'un contrat rémunéré de 12 à 18 mois pour réaliser une mission dans une collectivité territoriale rurale.

Toutes les offres sur www.vta.anct.gouv.fr



Le volontariat territorial en administration
est une des mesures de l'Agenda rural.



DES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT

de projets de territoire et une première expérience formatrice

Créé en 2021, le VTA s'adresse aux jeunes diplômés âgés de 18 à 30 ans souhaitant mobiliser leurs compétences auprès de collectivités territoriales rurales, afin d'accompagner ces territoires dans leurs projets.

QUELQUES EXEMPLES DE MISSIONS :

- accompagner la création et la promotion d'un tiers-lieu sur le territoire
- rechercher des financements publics pour permettre la réalisation d'un projet du territoire
- accompagner la mise en place de projets de circuits courts alimentaires
- accompagner le montage de dossier sur des projets de transition écologique

Ce sont autant de compétences en gestion de projet, recherche de financements, montage de dossiers, développement territorial... et surtout de compétences humaines qui seront mobilisées et confortées au cours de cette expérience au service des territoires ruraux. Vous bénéficierez d'une offre de formation dédiée et d'un encadrement renforcé.

CONTRAT ET RÉMUNÉRATION

C'est un contrat à durée déterminée, de 12 à 18 mois, selon les besoins de la collectivité. La rémunération est fixée par la collectivité.

QUELQUES TÉMOIGNAGES

« Contrairement aux idées reçues, les territoires ruraux sont ambitieux et dynamiques, mettre en valeur leurs différents atouts représente un véritable défi auquel vous pouvez contribuer en tant que VTA. Lors de ma recherche d'emploi, je ne pensais pas m'engager auprès d'une commune aussi audacieuse, aujourd'hui, je me sens utile et contribue à la réalisation de projets d'envergure sur une commune de seulement 2 100 habitants. En tant que jeune diplômée, le VTA est une véritable opportunité à la fois personnelle que professionnelle qui vous offre un accompagnement lors d'une première expérience dans le monde du travail. »

Cassandra Guey, VTA à Baule dans le Loiret, en charge du programme pluriannuel d'investissements de la commune.

« Grâce au contrat de VTA, j'ai pu trouver, à la sortie de mon Master, un poste qui correspondait à mes attentes. Ce qui me plaît dans ce type de contrat, c'est qu'il permet de recruter des jeunes diplômés qui n'ont pas forcément d'expérience professionnelle. Pendant près de 18 mois, je vais apporter mon aide dans l'ingénierie de projet en santé tout en étant accompagnée dans ma prise de poste par la collectivité. »

Amandine Feliu, recrutée comme chargée de mission pour la CC de Mont d'Alban et de Villefrancois, dans le Tarn, pour mettre en place et animer les débuts du contrat local de santé

« Je remercie le gouvernement à l'initiative de ce dispositif ainsi que le syndicat mixte du Parc naturel régional des baronnies provençales. Cela m'a permis d'entrer dans la vie active dès la fin de mes études, ce qui n'est pas toujours évident quand on est un jeune diplômé. De plus, j'ai bénéficié d'un accompagnement et d'outils qui ont grandement facilité mon intégration au sein de la collectivité et mon développement professionnel. »

Moustapha Ka, recruté comme gestionnaire et commande publique RH, pour le syndicat mixte du PNR des Baronnies Provençales, Drôme



ENVIE DE POSTULER ?

QUI PEUT POSTULER ?

Tout jeune de 18 à 30 ans, diplômé d'au moins un bac +2, ayant à cœur d'œuvrer au service d'un territoire rural.

Les profils les plus demandés sont les diplômés en droit public ou droit des collectivités locales, gestion de projets, urbanisme, ingénierie des travaux publics, développement territorial, géographie.

COMMENT POSTULER ?

C'est très simple : rendez-vous sur www.vta.anct.gouv.fr, consultez les offres et postulez en ligne.

Des questions ? vta@anct.gouv.fr



AIDE VTE **VERT**

LE DISPOSITIF VTE

Le **Volontariat Territorial en Entreprise** est un dispositif national mis en place par Bpifrance au nom de l'État qui permet :

- d'accompagner les PME-ETI dans le recrutement de jeunes talents
- de proposer aux étudiants en alternance ou aux jeunes récemment diplômés d'études supérieures d'accéder à des missions responsabilisantes

LE VTE VERT

Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » porté par France Relance, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, l'ADEME et Bpifrance proposent une **aide spécifique aux PME-ETI françaises recrutant un jeune talent** sur des missions **qui accélèrent la transition écologique et énergétique** de l'entreprise (VTE Vert), notamment :

- Réduction de l'impact environnemental d'un produit ou d'un service
- Création de nouveaux produits ou services à faible impact environnemental
- Approvisionnement et logistique responsable
- Adaptation des process industriels pour une production plus sobre

Subvention de 8.000€ (sous conditions)

Intégration à la communauté du Coq Vert

Networking, formations, mise en visibilité des actions de TEE par Bpifrance

+Avantages du VTE standard

Support pour la réécriture des offres d'emploi, accès à une plateforme d'emploi dédiée, valorisation de la marque employeur grâce à des actions de communication, invitation aux événements VTE, etc.



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- PME et ETI⁽¹⁾
- Ayant signé un CDI, CDD pour une durée minimale d'un an ou un contrat en alternance⁽²⁾
- Avec un talent diplômé depuis moins de deux ans ou étudiant en alternance sur une formation bac+3 minimum
- Pour un poste à responsabilités ayant un impact significatif sur la Transition Ecologique et Energétique de l'entreprise⁽³⁾



MODALITÉS

- Aide jusqu'à 8 000 € plafonnée à 50% des dépenses liées à la mission
- Montant versé en une seule fois, à l'issue des 12 mois suivant la date d'embauche, sous réserve de la fourniture :
 - d'une fiche de synthèse attestant de la bonne réalisation de la mission
 - de justificatifs de dépenses liées à la mission du VTE Vert
- Une Aide VTE Vert par établissement (SIRET) dans la limite de 5 par entreprise (SIREN)
- Demande de subvention à déposer sur mon.bpifrance.fr dans les six mois qui suivent la date d'embauche



SPÉCIFICITÉS

- Cumulable⁽⁴⁾ avec l'Aide VTE TI, les aides régionales⁽⁵⁾ et l'aide individuelle mise en place par Action Logement
- Partiellement cumulable⁽⁶⁾ avec l'aide exceptionnelle à l'alternance
- Non cumulable avec l'aide emplois francs

⁽¹⁾Selon la définition européenne ; sont exclues du dispositif les entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne.

⁽²⁾Par exception pour les alternants une année scolaire, soit un minimum de 10 mois.

⁽³⁾Les missions centrées sur l'audit environnemental ou la sensibilisation ne sont pas éligibles si elles ne s'accompagnent pas d'actions opérationnelles pour la transition écologique et énergétique de l'entreprise.

⁽⁴⁾Dans la limite du plafond du régime « de minimis » en vigueur.

⁽⁵⁾Un plafonnement ou des limitations peuvent s'appliquer selon les régions.

⁽⁶⁾Le montant de l'Aide VTE Vert est alors plafonné à 4 000 €.



AIDE VTE DANS LES TERRITOIRES D'INDUSTRIE (TI)

LE DISPOSITIF VTE TI

Le dispositif VTE Territoires d'industrie (TI) vise à inciter les PME et ETI françaises à se doter de nouvelles compétences en recrutant des étudiants et jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sur **des missions à responsabilités**, participant activement à la transformation des entreprises :

- **Le développement** : de projets technologiques en rupture, de nouveaux produits, de nouvelles méthodes de production, d'un nouveau service...
- **La digitalisation**
- **L'internationalisation**

L'AIDE VTE TI

Cette aide est proposée par **le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, la Banque des Territoires et Bpifrance** aux entreprises implantées en Territoires d'industrie recrutant un jeune talent sur des missions contribuant à leur transformation.

Subvention de 4 000 € (sous conditions).



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- **PME et ETI** implantées sur un Territoire d'industrie (à vérifier à partir du code postal)
- **Ayant signé un CDI, CDD d'une durée minimale d'un an ou un contrat en alternance⁽¹⁾**
- Avec **un talent diplômé** depuis moins de deux ans ou étudiant en alternance, formation bac+2 minimum
- Pour **un poste à responsabilités** visant à initier / améliorer une des transitions / transformations de l'entreprise



MODALITÉS

- **AIDE VTE TI**
- **Aide de 4 000 €**
- Versée en une seule fois sous réserve de la fourniture de justificatifs de dépenses liées à la mission du VTE à hauteur de 8 000 €
Une seule Aide VTE TI octroyée par établissement (SIRET), dans la limite de 5 établissements par entreprise (SIREN)
- L'Aide VTE TI peut être demandée pour un contrat signé à partir **du 20 juillet 2020**.



PROCESS

- Demande de labellisation VTE sur vte-france.fr
- Une fois la labellisation validée par Bpifrance, l'entreprise est redirigée vers le formulaire « Aide VTE TI » à remplir en ligne
- Formulaire de demande d'aide à compléter et probants à joindre

NB : Cumulable⁽²⁾ avec l'Aide VTE Vert, les aides VTE régionales et AIDE MOBILI-JEUNE VTE®⁽³⁾ mise en place par Action Logement.

(1) Par exception pour les alternants une année scolaire, soit un minimum de 10 mois.

(2) Dans la limite du plafond du régime d'aide « minimis » en vigueur.

(3) Aide soumise à conditions (notamment de ressources), octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services et disponible dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur
AIDE MOBILI-JEUNE VTE® est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.

IV. Contacts

Référent ruralité

Le secrétaire général de la préfecture

Sous-préfet à la relance

Adrien Allard

DCAT

Sandrine Khemici, cheffe du bureau de l'appui aux politiques publiques

Corinne Simm, chargée de mission plan de relance

Rémi Mangin, chargé de mission politiques publiques

DDT

Michel Civino

DCL

Marines Courtois

DDETS

Alain Ollivier, directeur adjoint



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mars 2022